



Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Licence Professionnelle

Métiers des Bibliothèques et de la Documentation

2015-2016

Quel avenir pour la lecture publique dans l'intercommunalité ? La médiathèque de Saint-Léonard de Noblat

Charlotte VEDEAU

Stage effectué du 04 janvier 2016 au 02 avril 2016

Médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat

Rapport de stage dirigé par

Yves Liebert

Responsable de la licence

Université de Limoges



« La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité. »
Gao Xingjian



Remerciements

Je souhaiterais remercier les personnes grâce à qui j'ai réussi à effectuer ce rapport de stage :

- M.Yves Liebert, le responsable de la licence
- Michèle Malgat, la secrétaire de la licence
- Agnès Gastou, mon maître de stage
- Cécile Corsi, mon professeur référent pendant le stage
- Les employés de la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat pour leur accueil
- Les élus qui ont pris le temps de répondre à mes questions : M.Nexon, M.Darbon et M.Mazin
- Les responsables de réseau de lecture publique
- La bibliothèque de Nexon qui m'a prêté des documents à usage interne
- La seule enseignante qui a accepté de répondre à un questionnaire
- Les BDPs de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Les bibliothécaires et médiathécaires ayant pris le temps de répondre à un questionnaire.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction.....	8
1.État des lieux.....	11
1.1.La médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat.....	11
1.1.1.Ses murs.....	11
1.1.2.Dans ses murs.....	11
1.1.3.Quelques chiffres.....	12
1.2.Saint-Léonard-de-Noblat.....	13
1.2.1.Un territoire patrimoniale.....	13
1.2.2.Un territoire actif.....	13
1.2.3.Une ville politique.....	14
1.3.La communauté de commune de Noblat.....	14
1.3.1.Sa vie communautaire.....	14
1.3.2.Sa vie politique.....	14
1.3.3.Le paysage de la lecture publique dans la communauté de communes de Noblat.....	15
2.L'intercommunalité : pourquoi ?.....	17
2.1.Dans les livres.....	17
2.1.1.Des petites bibliothèques en danger.....	17
2.1.2.La mutualisation des moyens.....	18
2.1.3.L'égalité d'accès.....	18
2.2.Dans la réalité.....	19
2.2.1.Questionnaire et méthodologie.....	19
2.2.2.Résultats et analyse.....	20
2.3.A Saint-Léonard-de-Noblat et dans le territoire de Noblat.....	23
2.3.1.L'avis des élus.....	23
2.3.2.L'avis de usagers.....	24
3.L'intercommunalité : comment ?.....	29
3.1.Réseaux existants et expériences étrangères.....	29
3.1.1.Les réseaux existants en France.....	29
3.1.2.A l'étranger : l'Angleterre.....	32
3.2.Un modèle pour le territoire de Noblat.....	33
3.2.1.Qu'est-il possible de faire ?.....	33
3.2.2.Ma proposition.....	34
3.3.L'avenir de l'existant.....	36
3.3.1.Les employés et les bénévoles.....	36
3.3.2.Les équipements et les locaux.....	36
Conclusion.....	38
Références bibliographiques.....	39
Annexes.....	41

Table des illustrations

Illustration 1: La communauté de communes de Noblat aujourd'hui.....	14
Illustration 2: Répartition existante et possible de la lecture publique sur le territoire de Noblat	35

Table des tableaux

Tableau 1: Tableau récapitulatif de la lecture publique sur le territoire de Noblat.....	15
Tableau 2: Avantages et inconvénients liés au passage à l'intercommunalité.....	21
Tableau 3: Avantages et inconvénients de l'intercommunalité.....	22
Tableau 4: pourcentage de satisfaction des bibliothécaires.....	22
Tableau 5: Réponses aux questionnaires des usagers - réponses à choix unique.....	25
Tableau 6: Réponses aux questionnaires des usagers - réponses à multiples choix et ouvertes.....	26

Introduction

Pour la licence professionnelle « métiers du livre : documentation et bibliothèque » à Limoges, j'ai effectué un stage de trois mois à la médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat. Dans ce cadre, il m'a été demandé de travailler sur l'avenir de la lecture publique au sein de la médiathèque dans l'éventualité d'un passage à l'intercommunalité.

Qu'est-ce que la lecture publique ?

Il ne faut pas confondre lecture publique, le fait de lire un texte à voix haute devant des personnes, et lecture publique, l'ensemble de tout ce qui est fait autour du livre et de l'écrit. A l'origine, si on en croit le rapport de Dennerly en 1967 sur la « Lecture Publique en France », la lecture publique est à comprendre dans le même sens qu'on « *prenait autrefois l'instruction « publique » : de même qu'il a tenu à offrir à tous les moyens gratuits de s'instruire, l'État considère qu'il est de son devoir de mettre à la disposition de chaque citoyen les ouvrages dont la lecture peut être agréable ou utile, en enrichissant sa personnalité et en le préparant mieux à son rôle dans la société. Ce sont les principes mêmes qu'a fixés un manifeste de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : Essentiellement destinée à assurer l'éducation des adultes, la bibliothèque publique doit également compléter l'œuvre de l'école en développant le goût de la lecture chez les enfants et les jeunes gens... C'est un centre d'éducation populaire offrant à tous une éducation libérale.* »¹. Il faut bien lire ici que la lecture publique ce n'est pas la bibliothèque publique. Ce n'est pas seulement elle mais aussi, de manière non-exhaustive, les centres régionaux du livre (CRL), les bibliothèques départementales de prêt (BDP), la possibilité d'importer les notices de la bibliothèque nationale de France (BnF), les subventions accordées par les institutions de l'Etat,... Bernard Callenge² définit la lecture publique comme une « *galaxie relationnelle* », c'est à dire que ce n'est pas la BnF qui représente la lecture publique, ni les BDP, ni les bibliothèques municipales, mais c'est leur ensemble et surtout leur liens et leurs relations qui forment ce qu'est la lecture publique.

Ici, nous traiterons de la lecture publique comme promotion du livre, de l'écrit mais également du son, de l'image et du numérique car il s'agit pour moi de travailler sur ce sujet au sein d'une médiathèque où sont aussi présents CDs, DVDs et espace multimédia. En quoi consiste exactement la lecture publique en médiathèque ? Il semblerait que la lecture publique s'interprète de nombreuses façons à travers les différentes missions et les différentes actions menées en bibliothèque, que ce soit le prêt des documents, l'accueil des lecteurs, les heures du conte, les interventions auprès des classes, des maisons de retraite, ou encore le catalogage, l'équipement, les acquisitions, etc.

La lecture publique s'inscrit dans le cadre des politiques actuelles du territoire de la médiathèque concernée. Dans mon cas, il s'agit d'une médiathèque dépendante de la commune qui pourrait évoluer en une médiathèque dépendante d'une communauté de commune et donc devenir intercommunale.

Alors, qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'INSEE définit l'intercommunalité comme un regroupement de communes « *au sein d'un établissement public soit pour assurer certaines prestations [...], soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme* ». Ce

1 Citation issue du Blog « Bertrand Callenge : Carnet de Note »

2 Personnalité du monde des bibliothèques et de la lecture publique

regroupement de communes peut prendre différentes formes juridiques : association, société privée ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le but de la création des intercommunalités est d'ouvrir le pouvoir local aux projets plutôt qu'à la gestion au sein de communes solidaires entre elles en mutualisant les moyens et le matériel.

Ces dernières années, l'intercommunalité a évolué principalement en fonction des quatre lois suivantes : la loi Voynet³, la loi Chevènement⁴, la loi SRU⁵, la loi NOTRe⁶.

La loi Voynet définit les conditions de l'aménagement et du développement durable des territoires à partir d'une loi datant du 4 février 1995. Selon Gérard Logié⁷, cette loi définit plusieurs règles relatives aux pays et aux agglomérations. Les pays deviennent des « *territoires présentant une cohésion géographique culturelle, économique ou sociale* » qui se doit d'avoir une charte approuvée par les communes et les EPCI en faisant partie. Les agglomérations deviennent quand à elle des « *aires urbaines d'au moins 50 000 habitants dont une ou plusieurs communes comptent plus de 15 000 habitants* ». Au sein de ces agglomérations, les communes et les EPCI membres doivent mettre en place un projet d'agglomération avec la participation obligatoire d'un conseil de développement où sont représentés les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs de l'agglomération.

La loi Chevènement vise à simplifier l'intercommunalité ainsi qu'à la renforcer. Dès le vote de la loi, les EPCI les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines sont créées, remplaçant les districts et les communautés de villes. La loi donne aux intercommunalités le choix des actions communes parmi plusieurs champs où n'apparaissent ni le champ du social ni le champ de la culture. Suite à cette loi, quatre-vingt dix communautés d'agglomérations se sont formées. Malgré tout, les intercommunalités ne sont pas arrivées dans tous les départements.

La loi SRU est relative à la solidarité et au renouvellement urbain mais elle s'intéresse aussi à la recomposition des territoires. Elle visait à simplifier les schémas départementaux d'urbanisme (SDAU) et les plans d'occupation des sols (POS) qui régissaient les territoires en les remplaçant par des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces deux créations doivent tenir compte des politiques publiques territoriales mises en œuvre dans les territoires afin d'y garder une cohérence globale.

L'ensemble de ces lois visaient à définir les différents territoires et à instaurer une certaine cohérence en leur sein.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a refondu les régions, nombreuses en France, pour créer de grandes régions. Elle a pour finalité de renforcer les responsabilités régionales en faisant évoluer la carte des régions, de faciliter le regroupement des collectivités, d'étendre les services et de mutualiser les moyens, de redéfinir les compétences et de les réattribuer. La compétence qui m'intéresse est celle relative à la culture. Il s'agit d'une compétence destinée à la Région et au Département, en revanche, ils peuvent déléguer cette compétence (car elle est dite « partagée »). Autrement dit, ils veillent sur l'ensemble afin d'obtenir une cohérence sur l'ensemble du territoire, mais les détails sont pour les intercommunalités. Les compétences de gestion des équipements

3 Loi de 1999 qui reprend une loi du 4 février 1995

4 Loi du 12 juillet 1999

5 Loi du 13 décembre 2000

6 Loi du 2015

7 Citation de *La recomposition des territoires*

culturels, de mise en réseau, de service publique ou encore de transfert d'équipement sont des compétences optionnelles des intercommunalités. Cette loi étant très récemment mise en place, il est impossible d'en connaître les véritables retombées. Il y a plus d'incertitudes autour de cette loi que de certitudes, du moins en ce qui concerne la lecture publique. Beaucoup craignent que l'élargissement et le redécoupage des territoires mettent à mal des réseaux déjà existant de la lecture publique, notamment par un manque d'incitation à la prise de la compétence lecture publique qui ne favorisera pas la mutualisation des moyens et des services des bibliothèques existantes.

Cela me semble important, car aujourd'hui, on ne peut considérer la lecture publique en bibliothèque sans le territoire auquel elle appartient. Elle s'inscrit dans la politique culturelle de ce territoire et elle est régit par celui-ci. C'est pourquoi l'avenir de la lecture publique d'une bibliothèque dépend avant tout de l'avenir du territoire auquel elle appartient.

Dans ce cadre, je faire un état des lieux de la situation de la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat ainsi que celle de la commune à laquelle elle appartient et de la communauté de commune qui l'entoure. Ensuite, j'essaierai de répondre à la question suivante : « pourquoi intégrer une bibliothèque à une intercommunalité ? » d'un point de vue théorique et pratique. Puis, je finirai par répondre à la question « comment faire une bibliothèque intercommunale » en étudiant l'existant et en proposant une ébauche de projet pour la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat.

1. État des lieux

1.1. La médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat

La Médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat est une médiathèque municipale de proximité en milieu rural située dans le bourg. Elle a ouvert ses portes en 1997, autrement dit, elle fêtera ses vingt ans l'an prochain.

1.1.1. Ses murs

La surface au sol du bâtiment appartenant à la médiathèque est de 526 m². L'organisation spatiale du bâtiment n'est pas vraiment adaptée au fonctionnement d'une médiathèque. A la décharge de l'architecte, il s'agissait de la construction de sa première médiathèque et aucun personnel n'était vraiment présent pour l'aider sans ce projet. Le bâtiment est beau mais ne favorise pas la visibilité ni l'accessibilité bien que son emplacement dans la ville soit agréable, à côté de la Collégiale romane et, de fait, dans un quartier historique protégé.

Plusieurs constats sont à faire au sujet de ce bâtiment.

Premièrement, il se situe sur trois niveaux : rez-de-jardin, rez-de-chaussée, premier étage ; et dispose d'un ascenseur desservant uniquement le premier étage à partir du rez-de-chaussée. Le rez-de-jardin n'est donc pas accessible à une personne en fauteuil roulant. Il est également difficile à cette même personne de circuler aux autres niveaux, étant donné l'agencement intérieur de la bibliothèque. Les normes d'accessibilité ne sont pas à jour dans le bâtiment, le montant du devis concernant les travaux de mise aux normes s'élève à 100 000 euros – effectué à la demande de la mairie, il y a 10 ans – et n'est pas envisagé à l'heure actuelle.

Deuxièmement : une partie du bâtiment – à l'étage – est réservé à une activité culturelle associative sans lien avec la bibliothèque.

Troisièmement : depuis 1997, la bibliothèque s'est agrandie – augmentation du nombre de documents, du nombre d'employés, etc – et ses étagères trop garnies démontrent un manque de place jusque dans la réserve.

1.1.2. Dans ses murs

En 1997, la bibliothèque possédait 4 081 livres en fonds propre et 4 736 livres de la BDP, soit une offre de 8 817 livres, un seul employé – la directrice actuelle – et tout était encore à faire. Aujourd'hui, la médiathèque compte environ 32 000 documents et cinq employés.

Le personnel se compose de cinq employés : une bibliothécaire qui assure également la direction, une assistante de conservation, deux adjoints du patrimoine et un agent polyvalent de la filière animation. Ils représentent à eux cinq l'équivalent de quatre postes à temps plein. Les catégories A et B travaillent à plein temps à la bibliothèque. Un employé de catégories C est également en poste aux archives de la ville et l'autre est à temps partiel choisi. L'agent polyvalent est présent trente-cinq heures par semaine en période de vacances scolaires mais il n'est présent que sept heures par semaine en période scolaire.

Il s'agit d'une médiathèque active. Elle accueille les classes de Saint-Léonard-de-Noblat, notamment pour le Prix Départemental de l'album jeunesse « je lis, j'élis », assure des temps d'activités périscolaires (NAP) et intervient auprès de la petite enfance (relais des assistantes maternelles, halte-garderie, le rendez-vous des assistantes maternelles, la PMI). La

médiathèque intervient également auprès des personnes âgées lors de lectures à la maison de retraite. Tout au long de l'année, la médiathèque accueille des expositions – lors de mon stage, nous avons reçu une exposition sur la bande-dessinée – et mène des animations diverses : heure du conte, Petites oreilles : bébés lecteurs, des spectacles, des ateliers notamment « Cinéastes en herbe, concours du Conseil Départemental Pocket Film » et « Un café, des langues : échange linguistique et convivial ».

Elle a également plusieurs spécificités dans sa collection : elle abrite un fonds ancien dont un incunable, un livre de prière du XIII^e siècle, appelé Fonds du Pallant du nom du donateur et un Fonds local de l'association « connaissance et sauvegarde de Saint-Léonard-de-Noblat ».

1.1.3. Quelques chiffres

En 2014, la médiathèque proposait 31 929 documents dont 3 279 documents prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP). Au cours de cette année-là, 53 752 prêts ont été effectués et 758 connexions ont été inscrites pour un total de 1270 usagers.

Si on prend les chiffres du Rapport National des Bibliothèques de 2013, publié par l'observatoire de la lecture publique, la moyenne globale est de 17 inscrits pour 100 habitants, la moyenne des villes de moins de 5 000 habitants est de 20 inscrits par 100 habitants. Ici, nous atteignons 27,43 inscrits (arrondi au centième) pour cent habitants soit 1270 inscrits pour 4630 habitants. La bibliothèque obtient un pourcentage d'inscrits supérieur de 10,43 % à la moyenne nationale et de 7,43 % à la moyenne des communes de moins de 5 000 habitants.

Ces dernières années, la terme de « fréquentation » des bibliothèques a fait son apparition suite au constat de divers bibliothèques concernant un nouveau type de personne utilisant les lieux. Il s'agit là de personnes « fréquentant » la bibliothèque mais n'étant ni inscrit ni emprunteur. On calcule le taux de fréquentation d'une bibliothèque en comptant tous les entrants dans le bâtiment (emprunteurs ou non). Les chiffres de 2013 indiquent une moyenne de 215 fréquentations à l'année par cent habitants. Pour l'année 2014, la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat a une fréquentation totale de 28 698 sur l'année soit environ 310 entrants pour 100 habitants.

Toujours selon le Rapport National des Bibliothèques Municipales de 2013, la moyenne nationale de prêts de livres est de 24 600 soit une moyenne de 25,2 prêts de livres par emprunteur. Ici, nous constatons un nombre de prêt s'élevant à 38 332 prêts de livres sur l'année 2014 soit 13 732 prêts de plus que la moyenne nationale. Cela représente 30,18 prêts de livres (arrondi au centième) par emprunteurs, soit presque 5 prêts de plus que la moyenne nationale.

On peut constater également que le prêt en dehors du livre est également supérieur à la moyenne nationale. Pour 8 900 prêts annuels en dehors du livre, la médiathèque en fait 15 420 soit 6 520 prêts de plus, ce qui représente 28,69% des prêts de la médiathèque.

Sur le territoire de la lecture publique, la bibliothèque se situe au-dessus de la moyenne nationale. Cependant, il ne faut pas oublier que la médiathèque, service de la commune, s'inscrit dans le territoire politique et culturel qu'est la ville de Saint-Léonard-de-Noblat.

1.2. Saint-Léonard-de-Noblat

Saint-Léonard-de-Noblat est une ville de 4 630 habitants située dans la Haute-Vienne dans la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente. Il s'agit de la 11^e ville la plus importante de Haute-Vienne – département comprenant 201 communes. C'est une ville fortement marquée par l'histoire avec un patrimoine bâti exceptionnel et important en terme de volume.

1.2.1. Un territoire patrimoniale

Saint-Léonard-de-Noblat est une ville historique liée à Saint Léonard, le saint patron des prisonniers. La ville en porte encore son blason : *d'azur aux fers de prisonnier d'argent posés en face accompagnés de trois fleurs de lys d'or*.

C'est en souvenir de Saint Léonard qu'a été édifiée la collégiale. Elle fait d'ailleurs partie du patrimoine de l'UNESCO. Il s'agit du bâtiment qui renferme les reliques de Saint Léonard, la légende voudrait que les femmes désirant procréer doivent toucher le verrou posé dessus. Elle date du XI^e ou XII^e siècle et se situe dans le centre ville ancien.

Ce même centre ville héberge d'autres bâtiments relevant de l'histoire de la ville. On y trouve l'ancien hôpital des pèlerins dont les portes datent du XIII^e, XIV^e et XV^e siècle, mais également l'ancien couvent des filles de Notre Dame du XII^e siècle aujourd'hui reconverti. Dans ses murs se trouvent le foyer rural et le musée Gay-Lussac. Le bourg regorge d'autres lieux – simple façade ou partie de bâtiment – qui démontre son histoire médiévale.

Il existe un deuxième musée à Saint-Léonard-de-Noblat : historail, musée du chemin de fer et du train miniature inauguré en 1988

Le cinéma a également une place très importante pour les Miaulétois. La ville possède son cinéma, le REX, de 190 places et y diffuse régulièrement des films.

Enfin, Saint-Léonard-de-Noblat possède des archives – tenues actuellement par l'un des agents de la bibliothèque.

1.2.2. Un territoire actif

La ville dispose d'une vie associative active. On y trouve des associations sportives et de détente, des associations culturelles et de loisirs, des associations caritatives, des associations liées à l'agriculture et au développement durable et enfin des associations qui n'entrent dans aucune de ces catégories. Ces associations organisent tout au long de l'année des événements, des festivals comme la fête médiévale du mois d'août ou le marché de la viande bovine limousine ayant lieu le même jour.

La ville a également une vie économique active. Dans l'histoire elle se démarque dans deux domaines. L'un d'eux est courant en Haute-Vienne, il s'agit de celui de la porcelaine : en effet, la porcelaine Carpenet est située à Saint-Léonard-de-Noblat depuis plus d'un demi siècle. L'autre domaine est celui du cuir : la tannerie J.M. Weston existe depuis deux siècles, autrefois il s'agissait de la tannerie Bastin, fondée en 1806.

Mais l'économie de la ville repose aussi sur de nombreux commerces, généralement de petits artisans.

1.2.3. Une ville politique

M.Darbon est actuellement le maire de la ville, chef-lieu de canton depuis 2014 avec ses vingt-six adjoints et conseillers municipaux. Son adjoint à la culture est M. Mazin, dont nous reparlerons plus loin.

La médiathèque est un service municipale et donc la propriété de la commune. Les décisions la concernant sont prises par la mairie. Ses murs, son fonds, ses collections et ses employés appartiennent à la commune.



Illustration 1: La communauté de communes de Noblat aujourd'hui

La ville de Saint-Léonard-de-Noblat fait partie d'une communauté de commune. Communauté de commune dont M.Darbon est également le président.

1.3. La communauté de commune de Noblat

La communauté de commune de Noblat a été créée le 11 juin 2004 avec neuf des dix communes du canton de Noblat : Champnétery, Eybouleuf, Le Châtenet en Dognon, La Geneytouse, Royères, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-Terressus et Sauviat-sur-Vige. Elle est actuellement composée de treize communes : Saint Paul les a rejoint en 2011, Moissannes et Saint-Bonnet-Briance en 2012.

La communauté de communes regroupent environ 12 000 habitants.

1.3.1. Sa vie communautaire

Depuis sa création, la communauté de commune a pris en charge l'école de musique et la petite enfance.

L'école de musique est partagée en deux pôles – un à Saint-Léonard-de-Noblat, un à Saint-Paul – et emploie une vingtaine de professeurs. Son passage à l'intercommunalité a été une des conditions de l'intégration de Saint-Paul à la communauté de communes.

La petite enfance a été intégrée récemment à l'intercommunalité. Ses nouveaux bâtiments sont actuellement en construction à Saint-Léonard-de-Noblat.

1.3.2. Sa vie politique

La communauté de commune, comme le veut les diverses lois sur l'intercommunalité, s'occupe de l'aménagement de l'espace communautaire et du développement économique (compétences obligatoires).

L'intercommunalité a également choisi six compétences optionnelles et sept compétences facultatives. Je ne les listerai pas toutes, une seule ici m'intéresse réellement : la compétence facultative « mise en réseau des bibliothèques municipales ». C'est cette compétence qui justifie actuellement le travail que j'effectue pour la médiathèque.

1.3.3. Le paysage de la lecture publique dans la communauté de communes de Noblat

La lecture publique est présente dans la communauté de communes de Noblat, mais de quelle manière ? Pour plus de simplicité, j'ai réuni les informations qui m'ont été transmises par les secrétaires des mairies dans un tableau.

Ville	Population	Lecture Publique	Taille des collections	Employés
Champnétery	565 en 2013	Dépôt mairie	Inférieur à 500	Gestion interne
Eybouleuf	429 en 2013	Cartons de dons	Non renseigné	-
Le Châtenet en Dognon	416 en 2013	Dépôt poste	Inférieur à 500	Gestion interne
La Geneytouse	842 en 2013	Dépôt école	Inférieur à 500	Gestion interne
Moissannes	391 en 2013	Bibliothèque + dépôt	Inférieur à 5000	Un employé
Royères	820 en 2013	Bibliothèque + dépôt	Inférieur à 5000	Un bénévole
Saint-Bonnet-Briance	590 en 2013	Dépôt mairie + don	Inférieur à 500	Gestion interne
Saint-Denis-des-Murs	529 en 2013	Bibliothèque + dépôt	Inférieur à 5000	Un bénévole
Saint-Léonard-de-Noblat	4630 en 2013	Bibliothèque	Supérieur à 50000	Cinq employés
Saint-Martin-Terressus	567 en 2013	Dépôt mairie	Inférieur à 500	Gestion interne
Saint-Paul	1246 en 2013	Bibliothèque-poste	Inférieur à 5000	Un employé
Sauviat-sur-Vige	949 en 2013	Dépôt école + mairie+ don	Inférieur à 500	Gestion interne
TOTAL	11974 en 2013	5 bibliothèques + 6 dépôts	-	7employés+2 bénévoles

Tableau 1: Tableau récapitulatif de la lecture publique sur le territoire de Noblat

On constate plusieurs choses dans ce récapitulatif.

Premièrement, la lecture publique est présente dans toutes les villes de la communauté de communes. On y trouve plusieurs bibliothèques, dont la plus importante est celle de Saint-Léonard-de-Noblat. Les autres sont essentiellement des bibliothèques de proximité, parfois sans personnel et organisation bibliothéconomique. Il y a également plusieurs dépôts. Il s'agit là des dépôts de la BDP. Ils sont très souvent représentés par une armoire ou une étagère dans l'un des services de la ville : la mairie, la poste ou l'école. Les dépôts sont renouvelés trois fois par an. D'après les personnes questionnées à ce sujet – secrétaire, maire ou usager – les dépôts ne sont guère utilisés.

Deuxièmement, il y a peu d'employés. On y trouve les cinq employés de la médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat dont combien? employés municipaux formés par l'ABF (Association des Bibliothécaires de France), deux bénévoles et les autres sont gérés par les secrétaires de mairie ou les guichetiers de la poste ou encore les enseignants.

Troisièmement, certains lieux, en dehors des documents de la BDP, possèdent essentiellement des dons et procèdent à peu d'acquisitions.

Faute de décision politique, ces bibliothèques ne se concertent sur aucun sujet : ni les acquisitions, ni les documents de la BDP, ni la gestion. A l'heure des réformes territoriales, il devient de plus en plus difficile pour les petites bibliothèques de survivre et il serait plus pertinent de les regrouper afin de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels.

2. L'intercommunalité : pourquoi ?

Pourquoi vouloir créer un réseau intercommunal de lecture publique ? Et pour qui ? Quelles en sont les conséquences ? Tant de questions que l'on peut se poser sur l'intercommunalité. Je tenterai d'y répondre dans cette partie.

2.1. Dans les livres

De nombreux témoignages et études attestent de trois éléments pouvant expliquer les raisons d'un passage à l'intercommunalité.

2.1.1. Des petites bibliothèques en danger

Anna Galluzzi⁸ parle de plusieurs facteurs mettant « *gravement en péril le maintien des services publics* » dont font partie les bibliothèques. D'autres bibliothécaires le soulignent, comme Georgette et Eric de Grolier⁹ : « *L'expérience a montré que les petites bibliothèques isolées sont destinées à dépérir [...].* ».

Le principal problème des bibliothèques semble aujourd'hui être le financement qui diminue chaque année dans la majorité des structures. Les petites bibliothèques se retrouvent confrontées à chercher des moyens de survivre. Si on prend l'exemple d'autres pays confrontés à des baisses budgétaires, on constatera qu'au Canada, une vingtaine de bibliothèques ont fermé en l'espace de deux ans. En Angleterre le sujet fait débat.

Le manque de moyen financier n'est pas le seul problème auquel est confronté certaines bibliothèques. Le manque de visibilité est aussi un problème fréquent. Une bibliothèque qui n'est pas visible au sein de sa commune ne peut pas attirer assez de public. On notera que certaines bibliothèques sont menacées de fermeture par manque de fréquentation. On peut citer la bibliothèque du Château d'Eau du 10^e arrondissement de Paris qui risque la fermeture d'ici la mi-2016. Ces bibliothèques peuvent être victime soit d'un manque de visibilité, soit d'une concurrence d'une bibliothèque plus importante, soit d'une mauvaise adaptation à son public.

Il semblerait que la survie des bibliothèques réside dans la mise en réseau pour celle qui manque de moyens ou encore de visibilité, bien que les petites bibliothèques ou points lecture puissent être un problème lors de la création d'une mise en réseau, comme l'explique Georgette et Eric de Grolier : « *leur existence est une gêne pour la constitution d'organisations plus efficaces fonctionnant sur une base plus large. Les municipalités, ou les secrétaires de mairie, ont tendance à dire, si on leur propose de participer à une telle organisation : « mais nous avons déjà une bibliothèque ! » - même s'il s'agit d'une centaine de livres que personne ne lit...* ».

Dominique Lahary¹⁰ propose une autre solution pour ce qui est des points lectures en France : il présente un service de relais-bibliothèque, c'est à dire un service intercommunal de lecture publique complémentaire aux bibliothèques intercommunales gérées par des bénévoles. C'est une proposition qui s'avère être peu approuvée par les professionnels.

La mutualisation doit avoir cet objectif d'avoir du personnel salarié même si la bibliothèque est petite car de nombreuses études montrent aussi que plus il y a de budget et de personnel formé et salarié, plus le niveau d'activité est haut, plus le niveau de fréquentation est important.

⁸ *L'avenir des bibliothèques publiques : risques et opportunités*

⁹ *Bibliobus et bibliothèque régionales* art. cit.

¹⁰ *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP.*



2.1.2. La mutualisation des moyens

Didier Guilbaud¹¹ dit de l'intercommunalité, en particulier en milieu rural, qu'elle est « *vécue comme une possibilité de mettre en réseau les bibliothèques entre elles, dans le sens où la communauté de communes apporte un plus : moyens renforcés, informatique en réseau, etc.* ». L'intercommunalité apporterait aux bibliothèques la possibilité de mettre en commun de nombreux moyens (financiers, humains, matériels).

En soit, intercommunalité ne veut pas dire mutualisation, comme le souligne Yves Détraigne et Jacques Mézard¹² lors d'un rapport au sénat. Ils définissent ces deux termes : l'intercommunalité consiste à mettre en place, « *temporaire ou pérenne, d'une logistique commune à deux ou plusieurs personnes morales* » et la mutualisation se comprend comme « *la mise en place d'une logistique commune à des personnes morales* »¹³. Ces deux définitions sont proches et peuvent être assimilées l'une à l'autre mais elles ne se confondent pas. Ils concluent leur définitions ainsi : « *l'intercommunalité se présentant comme une forme de mutualisation et même, à leurs yeux, comme la forme essentielle à privilégier au niveau local* ».

Il faut donc entendre ici intercommunalité comme possibilité de mutualisation des moyens.

La lecture publique sous l'intercommunalité pourrait remédier à des défauts de la lecture publique communale identifiés par Marc Dumont¹⁴ dans son mémoire d'étude : la multiplication de bibliothèques ne travaillant pas ensemble aurait pour conséquence des collections dispersées et souvent incohérentes ainsi qu'un manque de moyens généralisés. L'intercommunalité pourrait donc mutualiser les fonds afin d'y établir une cohérence sur un territoire donné et de mettre en commun les moyens humains (le personnel), financiers et matériels (équipements et locaux). Cette mutualisation permettrait à des bibliothèques, en difficulté ou non, isolés ou non, rurales ou urbaines, d'exister malgré la baisse des budgets et le potentiel manque de remplacement du personnel.

2.1.3. L'égalité d'accès

Une bibliothèque, ou médiathèque, a également un rôle social important. Ce n'est plus seulement un lieu de culture mais également un lieu de loisir et de rencontre. Les bibliothèques deviennent de plus en plus des troisièmes lieux, c'est à dire des lieux dédiés à la vie sociale où les gens peuvent se retrouver, échanger, interagir ensemble sans que ce ne soit le foyer (premier lieu) ou le travail (deuxième lieu). Elles se doivent, dans ce cadre, d'être accessibles à tous. Il ne s'agit pas là d'accessibilité à diverses formes de handicap, bien que ce ne doit pas être écarté du rôle social dont je parle, mais d'accessibilité à tous en terme d'ouverture et de mise à disposition.

Le passage en intercommunalité des bibliothèques devrait normalement aider à développer cette accessibilité pour tous : « *Au delà de l'idée d'émergence de nouveaux territoires de lecture, qualifiés autour de la communauté d'agglomération ou la communauté de communes, les professionnels des bibliothèques voient dans l'intercommunalité, lorsque cela n'est pas possible, ou n'a pas été possible dans le cadre communale, une chance pour l'égalité d'accès des habitants de l'ensemble d'un territoire à la lecture, quel que soit leur lieu d'habitation, de travail ou de loisir.* »¹⁵.

¹¹ *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP.*

¹² *Un nouvel atout pour les collectivités territoriales : la mutualisation des moyens*

¹³ Définition de Alain Lambert, reprise dans le rapport au sénat

¹⁴ *Bibliothèque et intercommunalité : vers une restructuration de l'offre de lecture publique en Vaucluse ?*

¹⁵ Citation de Didier Guilbaud, *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP.*

Ce peut être au travers de divers services comme le portage à domicile, la venue d'un bibliobus, des annexes ou au travers d'un réseau de plusieurs bibliothèques, permettant de se rapprocher des habitants et d'aller à leur rencontre. L'intercommunalité permettant de mutualiser des moyens, cela serait plus facile d'aller à la rencontre de ces personnes.

Ces arguments sont ceux avancés dans les livres, les articles, les colloques, les rapports ou encore les mémoires d'étude, mais qu'en est-il réellement ? Qu'en pensent les principaux concernés par l'intercommunalité ?

2.2. Dans la réalité

Afin de connaître l'intérêt de l'intercommunalité, ses avantages et ses inconvénients, j'ai interrogé des bibliothécaires intercommunaux via un questionnaire.

2.2.1. Questionnaire et méthodologie

La formulation du questionnaire : L'objectif de ce questionnaire est de connaître ce qui a été fait ailleurs en matière de bibliothèque-médiathèque intercommunale, comment ça a été fait, les conséquences que ça a entraîné et de savoir si ça a été satisfaisant.

La structure du questionnaire : Le questionnaire a été organisé en parties afin qu'il soit plus clair et plus agréable à remplir.

La partie généralité intervient sur des points généraux de la bibliothèque/médiathèque tel que son nombre d'employés ou la date de son passage à l'intercommunalité.

La partie consacrée aux bibliothèques/médiathèques ayant effectué ou effectuant un passage à l'intercommunalité intervient sur la manière dont le passage s'est effectué et sa mise en place ainsi que la satisfaction de ce passage.

La partie sur la bibliothèque intercommunale traite des questions de services, de fonctionnement et de structure physique mis en place ainsi que de la satisfaction de l'existant.

La dernière partie est consacrée aux remarques que ce soit pour des précisions à apporter sur ce qu'ils ont envie de partager un détail qui n'aurait pas été abordé lors des questions précédente ou encore pointer un défaut du questionnaire.

La rédaction des questions : Sur ce questionnaire, j'ai cherché à utiliser plusieurs types de questions. J'ai voulu favoriser la rapidité pour répondre aux questions mais également la possibilité pour les participants de s'exprimer avec leurs propres mots.

J'ai essayé le plus souvent de privilégier les questions fermées à réponses uniques ou multiples afin d'avoir une rapidité de réponses. Elles permettent également un traitement rapide des données.

Contrairement aux autres questionnaires, j'ai intégrée de nombreuses questions ouvertes parfois sur des généralités (nombre d'employés, date de création de la bibliothèque, etc) qui nécessitaient un réponses précises, mais parfois demandant une opinion. A l'inverse des questions fermées, elles demandent un traitement des données plus difficile puisqu'il faut trouver dans leurs mots des idées et des sentiments communs.

Le questionnaire comporte 28 questions. Sept questions portent sur les généralités. Huit questions portent sur le passage à l'intercommunalité. Onze questions portent sur la bibliothèque intercommunale. Deux questions portent sur les remarques que les participants voudraient m'adresser.

Les modalités d'administration : L'échantillon choisi pour ce questionnaire est tout bibliothécaire ou médiathécaire employé dans une bibliothèque/médiathèque intercommunale ou devenant intercommunale. C'est donc un échantillon pouvant être très large.

Il a été diffusé sur le mois de février également, permettant ainsi plusieurs relances.

Pour ce questionnaire, j'ai décidé d'utiliser les réseaux des BDPs et les réseaux sociaux. J'ai créé le questionnaire sur un site en ligne – sondage eccho¹⁶ – afin de le diffuser plus facilement. J'ai utilisé le réseau social Facebook et les groupes suivants : « Tu sais que tu es bibliothécaire quand... », « Professionnels des bibliothèques », « Actualité de la littérature de jeunesse » ainsi que la page « Nan mais sérieusement ? » qui sont tous consacrés au milieu du livre et pour certains particulièrement sur les bibliothèques. J'ai également contacté plusieurs BDP, notamment celles du Limousin, qui ont accepté ou non de diffuser le questionnaire.

Le test du questionnaire : Le questionnaire a été corrigé à plusieurs reprises par mon maître de stage et mon professeur référent. Pour des raisons de temps, il n'a pas été testé auprès d'un échantillon de bibliothécaires.

L'administration du questionnaire : Le questionnaire a été diffusé sur le réseau social Facebook et par des réseaux de BDP, comme prévu lors de la création des modalités d'administration.

La saisie des réponses : bien que le site du questionnaire proposait un service de traitement des données, j'ai fait toutes mes saisies et mes statistiques car le service était payant. Il a donc été traité par un tableur.

Pour les questions ouvertes, j'ai établi des réponses types à partir de ce qui a été écrit afin de pouvoir les analyser.

J'ai également fait un tri dans les questionnaires, m'obligeant à éliminer un questionnaire sur l'ensemble des réponses reçues. Ce questionnaire a été éliminé car le bibliothécaire ne travaillait pas dans une bibliothèque intercommunale.

Comme pour le questionnaire précédent, j'ai créé des pourcentages globaux et des pourcentages sans les abstentions de réponses.

2.2.2. Résultats et analyse

Je ne traiterai ici que les questions 13, 14, 25 et 26 portant sur les avantages et les inconvénients de l'intercommunalité en bibliothèque, ainsi que la question 15 ayant trait à une échelle de satisfaction. Les autres questions seront traitées dans la partie 3 du rapport.

Deux points seront abordés ici, deux points qui n'ont pas été bien compris par les participants. Je voulais pour les questions 13 et 14 les avantages et les inconvénients sur le passage à l'intercommunalité et pour les questions 25 et 26 la même chose sur l'intercommunalité elle-même. Quelques personnes ont confondu les deux. J'ai également constaté un pourcentage d'abstention important :

- 21,05 % d'abstention sur les avantages du passage à l'intercommunalité
- 26,32 % d'abstention sur les inconvénients du passage à l'intercommunalité
- 42,11 % d'abstention sur les avantages de l'intercommunalité
- 31,58 % d'abstention sur les inconvénients de l'intercommunalité qui peut être dû à une prudence des professionnels au regard du devoir de réserve des fonctionnaires.

¹⁶ <http://www.questionnaireenligne.ca/>

Les résultats que j'énoncerai ne prendront pas en compte les abstentions, c'est à dire que les pourcentages concernent la totalité des personnes ayant répondu à une question et non pas la totalité des personnes ayant répondu aux questionnaires.

Dans le tableau 2, on constate que les avantages cités le plus souvent sont un rapprochement avec les populations, la mise en place d'une nouvelle dynamique de travail et la mutualisation des moyens.

L'inconvénient qui revient le plus est une communication plus difficile avec la hiérarchie. Il est à noter qu'une partie non négligeable des participants n'a trouvé aucun inconvénient au passage de la bibliothèque à l'intercommunalité.

	Réponses apportées par les participants	Pourcentage de réponses citées
Avantages	Remise à niveau de l'équipement	6,67 %
	Bon support	13,33 %
	Elargissement de l'offre	13,33 %
	Enrichissement	13,33 %
	Extension des services	20,00 %
	Meilleur visibilité	20,00 %
	Rapprochement des populations	26,67 %
	Nouvelle dynamique de travail	26,67 %
	Mutualisation des moyens	46,67 %
Inconvénients	Bénévoles difficile à motiver	7,14 %
	Difficulté pour obtenir des moyens	7,14 %
	Pertes du fond BDP	7,14 %
	Réflexes à prendre long	14,29 %
	Baisse de la qualité du travail	14,29 %
	Les changements sont difficiles	14,29 %
	Aucun	35,71 %
	Communication plus difficile avec la hiérarchie	42,86 %

Tableau 2: Avantages et inconvénients liés au passage à l'intercommunalité

Dans le tableau 3, les avantages les plus cités sont la mutualisation et la complémentarité des collections.

Les inconvénients, bien que nombreux, reviennent peu. On peut tout de même dire que les déplacements posent problèmes et que les choix doivent être réfléchis.

	Réponses apportées par les participants	Pourcentage de réponses citées
Avantages	Gratuité	9,09
	Plus de professionnalisme	9,09
	Trop tôt pour le savoir	9,09
	Enrichissement	18,18
	Complémentarité des collections	27,27
	Question déjà posée	36,36
	Le réseau est une force par la mutualisation	72,73
Inconvénients	Gestion des emplois du temps	7,69
	Manque de personnel	7,69
	Contacts précédents rompus	7,69
	Tout est à faire	7,69
	déshumanisation	7,69
	Baisse de la qualité du service	7,69
	Difficultés avec les collègues	7,69
	Manque de liberté	7,69
	aucun	15,38
	Certains choix peuvent être destructeurs	15,38
	Les déplacements	30,77
	Question déjà posée	30,77

Tableau 3: Avantages et inconvénients de l'intercommunalité

Ces résultats me font dire que malgré quelques points communs tel que l'avantage de la mutualisation des moyens, tout dépend de la bibliothèque, de la communauté de communes ou d'agglomération concernées et les personnes qui les composent. Les inconvénients dépendent beaucoup de la perception de chacun et les avantages semblent moins visibles car moins nombreux. Lors du dépouillement des questionnaires, j'ai remarqué que certains étaient très durs dans leur propos et semblaient livrer sur le papier ce qui les dérangeaient.

La dernière question que je vais aborder ici est le degré de satisfaction du passage à l'intercommunalité demandé dans la question 15. Les bibliothécaires avaient les possibilités de réponses suivantes : très satisfait, satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait.

Choix de réponses	Pourcentage de réponse
Pas du tout satisfait	6,25 %
Peu satisfait	12,50 %
satisfait	31,25 %
Très satisfait	43,75 %

Tableau 4: pourcentage de satisfaction des bibliothécaires

On peut donc affirmer que 75 % des participants ont un ressenti positif du passage à l'intercommunalité.

Ces résultats confirment le ressenti que j'avais concernant les inconvénients liés au passage à

l'intercommunalité et à l'intercommunalité : un quart des bibliothécaires interrogés sont satisfaits malgré une grande liste d'inconvénients.

Bien que ces résultats ne puissent pas être significatifs au vu du peu de participants, je pense qu'on peut tout de même affirmer que les bibliothécaires voient en l'intercommunalité le moyen de mutualiser des moyens divers et de remplir leur rôle au sein de leur établissement malgré une communication parfois plus difficile avec la hiérarchie et de nombreux déplacements.

2.3. A Saint-Léonard-de-Noblat et dans le territoire de Noblat

L'intercommunalité ne concerne pas seulement les bibliothécaires mais aussi les élus communaux et intercommunaux et les usagers.

2.3.1. L'avis des élus

Je suis allée à la rencontre des trois élus pendant mon stage. J'ai fait le choix de ne rencontrer que ceux qui me semblaient le plus concernés par un potentiel passage à l'intercommunalité de la médiathèque : M.Darbon, maire de Saint-Léonard-de-Noblat et président de la communauté de commune de Noblat ; M.Nexon, maire de Sauviat-sur-Vige et vice-président de la commission culture de la communauté de commune ; M.Mazin, adjoint à la culture dans la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

J'ai souhaité mener mes interviews entre fin janvier et la mi-février en fonction des disponibilités des élus. La rédaction des questions m'a posé deux problèmes : l'orientation à choisir ainsi que les tournures de phrases à adopter pour ne pas paraître trop abrupte. Ces soucis ont été résolus grâce à l'aide de mon maître de stage qui a pointé ce qui n'allait pas et m'a aidé à corriger mes erreurs. Malgré tout, lors des entretiens, il n'a pas été facile de ne pas se laisser guider par les élus. L'expérience s'est tout de même révélée intéressante.

La compétence de « mise en réseau des bibliothèques » était bien connue par M.Mazin, mais peu des deux autres élus. A la décharge de M.Nexon et de M.Darbon, ils ont été élus en 2014 et il y a tant à savoir d'une commune et plus encore d'une communauté de communes que certains points peuvent être oubliés. M.Mazin m'a appris lors de cet entretien que cette compétence a été prise suite à la demande du précédent élu à la culture de la commune mais sans l'opportunité politique de la développer à ce moment-là.

Les élus, aussi bien M.Darbon que M.Mazin et M.Nexon, m'ont confirmé s'intéresser à la possibilité de création d'un réseau de bibliothèques. Pour M.Darbon, l'intercommunalité est l'avenir : la bibliothèque doit suivre ce mouvement et, si ce n'est avant cinq ou six ans faute de temps et de budget, il est nécessaire de s'y préparer. Pour M.Nexon, il s'agirait de se rapprocher des gens, de s'ouvrir à l'ensemble de la communauté de communes et de toucher plus de personnes avec la bibliothèque.

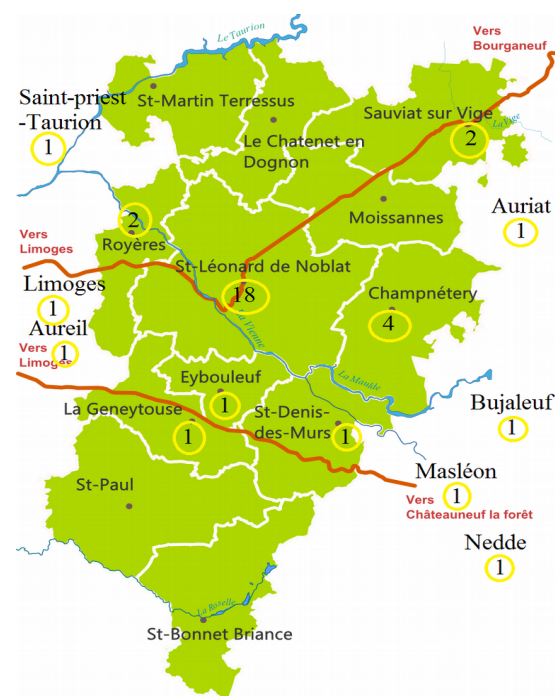
Bien qu'ils apportent une certaine importance à la manière de mener ce réseau à bien, leur but second est de satisfaire les habitants. Ils déploreraient que des structures déjà existantes soit mise à mal par une mise en intercommunalité, autant proposer un passage du bibliobus, une annexe, l'élargissement d'un dépôt ou du portage à domicile là où il n'y a rien est bon à prendre. Actuellement, les élus travaillent sur la petite enfance dans l'intercommunalité, de ce fait, ils n'ont pas assez de temps à accorder à ce projet de mise en réseau. C'est pourquoi M.Darbon compte sur mon travail pour y voir plus clair. J'effectue donc pour la mairie un travail préliminaire qui

devrait servir dans quelques années. A la fin de l'interview, M.Mazin a également évoquer la possibilité d'avoir des boîtes à livres, j'en parlerai donc un peu plus tard .

Ces interviews m'ont permis également de m'aider à comprendre ce qu'on attendait de mon travail et pourquoi on me l'avait confié. La lecture publique sur le territoire suscite un réel intérêt des élus même si la maîtrise du dossier n'est pas totale. La production de mon rapport pourrait, de ce point de vue, être considéré comme un premier outil de travail. Je suis libre de proposer ce que je pense être le plus adapté à la situation sans tenir compte des budgets que cela représente. Comme l'a dit M.Darbon : « *faut rêver un peu.* »

2.3.2. L'avis de usagers

Je me suis tournée vers les personnes les plus intéressés par l'avenir de la bibliothèque : ses usagers. Ce que nous faisons en bibliothèque, nous le faisons pour tous les lecteurs et usagers potentiels. Il me semble que c'est important de leur demander leur avis, c'est pourquoi j'ai créé un questionnaire¹⁷ à leur attention.



Trente-six personnes ont participé à ce questionnaire¹⁸. Au cours du dépouillement, je me suis rendu compte de la nécessité de les séparer en deux groupes : les habitants de Saint-Léonard-de-Noblat au nombre de dix-huit et les habitants hors de la commune également au nombre de dix-huit. Nous pouvons les répartir comme sur la carte de la communauté de communes.

Il est facile de constater sur cette carte que sept personnes sont hors de la communauté de commune. Je me suis intéressée en premier lieu à ces questionnaires, je les ai isolés des autres pour comprendre comment ces personnes ont eu accès à ce questionnaire : lecteurs à la bibliothèque, employés sur la communauté de commune ou autre .

Illustration 1: Répartition des participants au questionnaire à destination des usagers

Lieux d'habitation	Travaillez-vous sur la communauté de commune ?	Fréquentez-vous la bibliothèque ?
Auriat	Non	Oui
Limoges	Non	Non
Nedde	Non	Non
Aureil	Oui	Oui
Bujaleuf	Oui	Oui
Saint-Priest-Taurion	Oui	Oui
Masléon	Oui	Non

Tableau 1: Tableau comparatif des habitants hors de la communauté de communes

¹⁷ Pour voir les étapes de sa création, voir Annexe 3. Le questionnaire à destination des usagers

¹⁸ Voir Annexe 3. Le questionnaire à destination des usagers

On voit sur ce tableau que quatre de ces personnes travaillent sur la communauté de communes et trois d'entre elles fréquentent la médiathèque de Saint-Léonard. Parmi les trois autres, seule une personne fréquente la bibliothèque sans ni habiter, ni travailler sur la communauté de communes.

Les tableaux suivants représentent les résultats à l'ensemble du questionnaire des usagers.

Questions	Réponses	Réponses reçues	Réponses des Miaulétois	Réponses des autres participants
Travaille sur la communauté de commune	Oui	33,33	22,22	44,44
	Non	66,67	77,78	55,56
Fréquentation de la bibliothèque	Oui	86,11	100	72,22
	Non	13,89	0	27,78
Participation au atelier et animation	Oui	27,78	16,67	38,89
	Non	72,22	83,33	61,11
Utilisation du point multimédiat	Oui	41,67	50,00	33,33
	Non	55,56	44,44	66,67
Fréquentez-vous d'autres bibliothèques ?	Oui	36,11	27,78	44,44
	Non	63,89	72,22	55,56
Un prix pour tous	Oui	88,24	88,24	88,24
	Non	11,76	11,76	11,76
Accès à toutes les écoles	Oui	100	100	100
	Non	0	0	0
Satisfaction du choix	Oui	92,31	100	84,62
	Non	11,54	0	23,08
Augmentation du nombre de documents ?	Oui	88,00	84,62	91,67
	Non	12,00	15,38	8,33
Une bibliothèque dans la commune	Oui	60,00	75,00	56,25
	Non	40,00	25,00	43,75
Passage d'un bibliobus	Oui	66,67	85,71	58,82
	Non	33,33	14,29	41,18
Une bibliothèque intercommunale	Oui	94,12	100	88,89
	Non	5,88	0	11,11

Tableau 5: Réponses aux questionnaires des usagers - réponses à choix unique

On peut voir que la plupart des personnes interrogées :

- ne travaillent pas sur la communauté de communes,
- fréquentent la bibliothèque
- ne participent pas aux ateliers ou aux animations
- n'utilisent pas le point multimédia, cependant les pourcentages sont proches.
- ne fréquentent pas d'autres bibliothèques,
- aimeraient un prix unique d'inscription,

- aimeraient que toutes les écoles de la communauté de communes aient accès à la bibliothèque
- sont satisfaits du choix proposé dans les rayonnages
- aimeraient qu'il y ai plus de documents
- ne s'opposent pas à la présence d'une bibliothèque dans leur commune, bien que les avis soient plus partagés parmi les participants n'habitant pas à Saint-Léonard-de-Noblat,
- ne s'opposent pas au passage d'un bibliobus, bien que les avis soient de nouveau plus partagés parmi les participants n'habitant pas à Saint-Léonard-de-Noblat,
- sont ouverts à l'idée d'une bibliothèque intercommunale.

Questions	Réponses	Réponses reçues	Réponses des Miaulétois	Réponses des autres participants
Aimeriez-vous la fréquentez plus ? Si oui pour quelle raison ne le faites-vous pas ?	Non	47,22	83,33	11,11
	Manque de temps	19,44	11,11	27,78
	Kilométrage trop élevé	5,56	0	11,11
	Lieu de travail trop éloigné	8,33	5,56	11,11
	Autre	5,56	5,56	5,56
Pourquoi ne la fréquentez-vous pas ?	Manque de temps	2,78	0	5,56
	Kilométrage trop élevé	2,78	0	5,56
	Lieu de travail trop éloigné	0	0	0
	Autre	8,33	0	16,67
Des activités pour la bibliothèque	Activités manuelles	16,67	14,29	20,00
	Atelier d'écriture	8,33	14,29	0
	Accès WIFI	8,33	0	20,00
	Prêt de jeux	8,33	0	20,00
	Exposition	16,67	14,29	20,00
	Atelier cinéma	8,33	14,29	0
	Conférences/débats	16,67	28,57	0
	Rencontre auteur	41,67	42,86	40,00
	Heure du conte en LSF	8,33	0	20,00
	Réponses non traitées	16,67	14,29	20,00
Coin bibliothèque et utilisation	Oui et je la fréquente	31,03	54,55	16,67
	Oui et je ne la fréquente pas	24,14	27,27	22,22
	Non	37,93	18,18	50,00
	Je ne sais pas	6,90	0	11,11

Tableau 6: Réponses aux questionnaires des usagers - réponses à multiples choix et ouvertes

Les habitants de la communauté de communes sont partagés concernant leur fréquentation de la bibliothèque. Ceux qui aimeraient venir plus souvent dans les locaux déclarent le plus souvent avoir un problème de temps.

Les activités les plus demandées par les participants sont des rencontres avec des auteurs.

Peu d'habitants hors de Saint-Léonard-de-Noblat fréquente le point lecture de leur commune.

J'ai rencontré plusieurs problèmes au cours de cette étude, notamment, le type d'usager touché. J'ai eu la chance d'avoir autant de participant à Saint-Léonard-de-Noblat qu'à l'extérieur de la ville, mais je n'ai pas eu la même chance pour obtenir un pourcentage équivalent de participants quant à la fréquentation de la bibliothèque.

Je pense qu'il existe plusieurs explications à ce fait : la plus grosse diffusion des questionnaires s'est fait à la bibliothèque, ce qui implique d'avoir des personnes fréquentant le lieu ; la diffusion hors des murs s'est fait avec l'appui d'artisans qui se sont souvent excusés de ne pas avoir pensé à le donner à leurs clients ; les personnes ne fréquentant pas la médiathèque se sentaient peut-être moins concernés par une étude portant sur celle-ci.

De plus, tout au long du dépouillement, j'ai relevé des pourcentages d'abstention des réponses, pourcentages de 5 % à 61 % (nombres arrondis à l'entier inférieur). Les six premières questions n'ont pas d'abstention, ce qui s'explique simplement : ces questions permettent des réponses rapides ne demandant pas de réfléchir ni de donner son avis. Les suivantes interrogent le lecteur sur ses envies, sur ce qu'il pense : on passe donc à des questions demandant plus de réflexion pour répondre. Certains lecteurs n'ont peut-être pas eu envie de donner leur opinion ou ne se retrouvait pas dans les réponses. Je pense qu'à la création de ce questionnaire j'aurais pu palier à ce problème en incluant une réponse « je ne me sens pas concerné(e) » ou « je n'y ai pas réfléchi ». J'ai constaté que le plus gros nombre d'abstentions concernent la dernière question qui interroge les usagers sur les activités qu'ils aimeraient avoir dans une bibliothèque. Je pense que cette question a eu cette abstention pour deux raisons : elle nécessitait de réfléchir et les usagers n'en ont pas toujours le temps ou l'envie lorsqu'on leur donne un questionnaire ; certains usagers n'avaient peut-être pas d'envie mais ne l'ont pas écrit.

Les résultats de certaines questions ont révélé des anomalies. En effet, la question portant sur la présence ou non de point lecture dans la ville de résidence des participants étaient liées aux deux questions suivantes mais cela n'a pas été clairement indiqué dans le questionnaire, notamment parce que j'avais fait le choix de ne pas numéroter les questions. Ce choix ne s'est pas avéré judicieux et les questions portant sur l'appréciation du fonds en termes de quantité et de qualité ont été traitées indépendamment du reste. De ce fait, ces questions destinées à connaître l'avis des personnes interrogées sur les points lecture sont devenues des questions destinées à connaître l'avis des usagers sur la médiathèque. Ces deux questions ont révélé une satisfaction globale des usagers pour le fonds de la bibliothèque mais aussi une volonté d'avoir plus d'ouvrages. De plus, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de divergence d'opinion entre les deux groupes étudiés. Malgré tout, ces résultats sont à prendre avec prudence car l'abstention y est importante.

Les chiffres montrent également une méconnaissance de l'organisation de la lecture publique sur la communauté de commune. 50 % des habitants de la communauté de commune hors Saint-Léonard-de-Noblat ont répondu de pas posséder de « coin bibliothèque » ou de « bibliothèque » dans leur commune, or nous avons montré précédemment¹⁹ que ce n'était pas le cas. Que doit-on en conclure ? Même si on enlève les réponses des habitants hors de la communauté de communes, une majorité des habitants ignorent la connaissance de ce service. On ne peut pas

¹⁹ Voir partie 1.3.3 Le paysage de la lecture publique sur la communauté de commune de Noblat

donner une raison expliquant ce fait puisque plusieurs facteurs peuvent jouer : la communication autour des dépôts, la visibilité des dépôts, l'intérêt porté par l'utilisateur, etc.

Je souhaiterais revenir sur les questions portant sur la possibilité d'annexes ou de bibliothèques en réseaux et sur la possibilité de passage d'un bibliobus dans les communes. Ces deux questions nécessitaient de traiter les réponses par groupe car les habitants de Saint-Léonard disposent déjà d'une médiathèque proche de chez eux, ce qui implique qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer un bibliobus dans les quartiers de la ville. Je pense que cela explique les pourcentages relevés qui sont de seulement 16,67 % de réponse positive à la présence d'une bibliothèque près de chez soi contre une abstention de 77,78 % de réponse et de 33,33 % de réponse positive au passage d'un bibliobus contre 61,11 % d'abstention de réponse pour les habitants de Saint-Léonard-de-Noblat. Ici, ce sont les réponses des autres usagers qui m'intéressent. La présence d'une bibliothèque dans leur commune rencontre des réponses positives à hauteur de 50 %, des réponses négatives à hauteur de 38,89 % et une absence de réponse à hauteur de 11,11 %. La possibilité de passage d'un bibliobus rencontre des pourcentages à peu près équivalents. On peut donc conclure que les habitants extérieurs à Saint-Léonard-de-Noblat sont mitigés, bien qu'ils aient répondu à 88,89 % positivement à l'idée d'une médiathèque intercommunale avec annexes sur le territoire.

La dernière question sur laquelle j'aimerais revenir est la dernière, la quinzième. Il s'agissait pour les lecteurs de faire partager leur envie, leur attente sur une bibliothèque proche de chez eux. J'ai relevé dans leurs réponses neuf activités/événements/services : des ateliers de travaux manuels, des ateliers d'écritures, un accès WIFI (proposition faite pour des annexes ou un bibliobus, ce service est déjà proposé à la médiathèque), le prêt de jeux de société, des expositions (comme pour l'accès WIFI, cette animation est déjà proposée à la bibliothèque), des ateliers cinéma (ce type d'atelier est déjà présent au cinéma de Saint-Léonard-de-Noblat), des conférences/des débats, des rencontres avec des auteurs (cette activité est celle qui a le plus été proposée puisqu'elle concerne 41,67 % des personnes ayant répondu) et des heures du conte en langue des signes française (LSF). 33,33 % des participants ont répondu à cette question, soit douze personnes.

Tous ces résultats sont à prendre avec prudence car le nombre de participant ne permet pas d'établir une représentation significative de la population de la communauté de communes. Malgré tout, on peut en conclure que si les habitants sont ouverts à l'idée d'une médiathèque intercommunale, la manière de l'inscrire dans l'intercommunalité et de la développer reste floue.

J'ai également diffusé un questionnaire à destination des enseignants²⁰, dont la méthodologie est disponible en annexe, mais au vu du manque de réponses reçues, je suis dans l'incapacité d'établir des résultats et donc de transmettre l'avis des enseignants.

20 Voir Annexe 2. Le questionnaire à destination des enseignants

3. L'intercommunalité : comment ?

Chaque action menée en bibliothèque doit être en lien avec son environnement et en particulier avec les usagers, réels ou potentiels. A Saint-Léonard-de-Noblat, nous sommes une zone rurale. Alain Lefebvre²¹ dit du monde rural qu'« *il s'agit d'un univers passablement encombré de références et de pratiques sociales contradictoires. Et cet encombrement n'est pas sans conséquence sur la manière dont les initiatives culturelles se déploient dans ces espaces.* », c'est à dire que nous ne pouvons pas développer d'actions culturelles, de transformation ou de développement culturels sans prendre en compte l'ensemble de notre environnement : la diversité des personnes qui y vivent, leurs mœurs et leurs coutumes, etc. Nous ne pouvons donc pas, à Saint-Léonard-de-Noblat développer une bibliothèque intercommunale incohérente avec le territoire de Noblat sous peine d'y faire mourir la lecture publique déjà existante.

Nous devons nous poser les bonnes questions pour trouver un compromis convenable et adaptable sur ce territoire précis. Quels liens établir entre les établissements de la lecture publique du territoire ? Quelle forme cela doit-il prendre ? Quelle offre documentaire ? Quel coût ? Quelles actions peuvent ou doivent être menées ?

Pour répondre le plus précisément à ces questions, je me suis tournée vers ce qui existe ailleurs, dans d'autres bibliothèques françaises ou non afin de pouvoir proposer un modèle applicable au territoire de Noblat.

3.1. Réseaux existants et expériences étrangères

3.1.1. Les réseaux existants en France

- Rencontre avec des directeurs de bibliothèque intercommunale.

Je suis allée à la rencontre de trois réseaux intercommunaux du Limousin afin de connaître leur mode de fonctionnement : le réseau des bibliothèques des Portes de Vassivière, le réseau des bibliothèques des Monts de Chalus, le réseau des bibliothèques du Père Castor. J'ai découvert trois réseaux très différents. J'ai essayé de résumer ce qui m'intéressait le plus sous forme de tableau.

	Les Portes de Vassivière	Les Monts de Chalus	Le Père Castor
Date et volonté de création du réseau	2005 par la volonté des élus	2003 par la volonté des élus	Par la volonté des élus
Nombre d'employés	5 employés, une à 31h/semaine, les autres à mi-temps	4 employés en temps plein et un contrat avenir	4,5 temps plein
Présence de bénévoles	Il n'y en a plus	Aucun	Oui
Nombre de bibliothèques	5 bibliothèques	3 bibliothèques	6 bibliothèques
Nombre d'annexes	aucune	4 annexes	non
Présence de points lecture/dépôt	oui	non	non
Bibliobus	non	non	non
Est-il fini ?	Non, le réseau se	Tel qu'on l'entendait,	Non, beaucoup de

²¹ *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP.*

	construit par étape pour diminuer les coûts	oui, mais nouveau partenariat en cours	choses sont encore à mettre en place
--	---	--	--------------------------------------

Tableau 1: Tableau comparatif des trois réseaux intercommunaux

Ces trois réseaux ne se ressemblent pas sauf pour deux points. Ils n'utilisent pas de bibliobus. Pourquoi ? Parce qu'ils ont suffisamment de bibliothèques ou d'annexe pour couvrir leur territoire. On pourrait avancer d'autres raisons, notamment le coût financier et humain. Ces réseaux sont aussi tous dû à une volonté politique. Ce n'est jamais venu des bibliothécaires mais toujours d'un ou plusieurs élus. Au cours des entretiens, j'ai constaté aussi que ces trois réseaux intercommunaux sont totalement différents sur la manière dont le passage s'est fait ou se fait. Il semblerait donc que la décision d'un passage à l'intercommunalité soit du ressort de la politique et non pas du personnel.

En effet, les bibliothèques des Portes de Vassivière n'ont rencontré que très peu de problèmes, l'élu qui était très attaché au réseau s'étant chargé des problèmes de politique. De son côté, la directrice a été confronté à des bénévoles récalcitrantes, refusant d'appliquer les nouvelles directives. A présent, il n'y a plus de bénévoles dans le réseau. Les élus de la communauté de communes des Portes de Vassivière ont choisi de procéder par étape afin d'étaler les coûts sur plusieurs années. Leurs bibliothèques sont toutes sur le même pied d'égalité, il n'y a pas de bibliothèque tête de réseau et pas d'annexe. Tout est commun : leur fonds, leur système d'intégration de gestion de bibliothèque (SIGB), leur carte, leurs inscriptions, etc. Les employés sont polyvalents et peuvent intervenir sur tous les sites. C'est le seul réseau qui a encore des dépôts en mairie. Il s'agit de dépôt de la bibliothèque et non pas de la BDP. Ils ont choisi de les conserver mais ils fonctionnent peu.

Pour les bibliothèques des Monts de Chalus, la volonté était également politique mais a été plus longue à mettre en place. L'actuelle directrice n'était pas présente à la création du réseau mais à son arrivée, le réseau n'avait de communal que le nom. Depuis, tout est commun également et les agents sont polyvalents également. En revanche, trois des employés sont également guichetier et tiennent la poste. A l'époque, la poste proposait de prendre en charge une partie du salaire de l'employé communal pour que celui-ci s'occupe du guichet dans les communes rurales tout en complétant son activité avec un autre service de la commune. Les trois lieux où sont liées poste et bibliothèque sont des annexes. La quatrième annexe consiste en quelques étagères dans le hall d'une mairie où un bibliothécaire se rend une fois par semaine. Aujourd'hui, la poste tend moins à opter pour ce type de mélange et préfère à présent faire des facteurs-guichetiers. Les agents ne sont donc pas tous polyvalents. Seuls ceux formés par la poste peuvent intervenir sur les annexes concernées.

Pour finir, les bibliothèques du Père Castor ont un autre fonctionnement. En effet, si le SIGB est commun, ainsi que la carte, seule la bibliothèque tête de réseau a des employés. Les autres bibliothèques sont gérées par des bénévoles. De plus, chaque lieu a une organisation particulière, ainsi, si les inscriptions sont payantes dans la bibliothèque chef de réseau, elles ne le sont pas dans certaines annexes, pour autant tous les inscrits ont accès aux mêmes services. Le réseau est encore balbutiant, les élus ne partagent pas tous la même vision d'une bibliothèque intercommunale. De ce fait, le réseau a du mal à voir le jour comme un réseau solidaire et unifié.

On peut conclure de ces entretiens que la manière d'installer un réseau dépend de la volonté et de l'implication des élus, de la taille de leur territoire et de l'implication du personnel (employés ou bénévoles).

Afin de préciser mon champ de vision de l'application de l'intercommunalité dans les bibliothèques, j'ai interrogé d'autres bibliothécaires sur le mode de fonctionnement de leur bibliothèque intercommunale via le questionnaire présenté dans la partie précédente²².

- L'expérience des bibliothécaires : suite du questionnaire

Les résultats de la partie concernant les généralités sont les suivants :

- 94,74 % des bibliothécaires ayant participé au questionnaire sont dans des bibliothèques intercommunales, les 5,26 % restant sont en train de passer à l'intercommunalité.
- 57,89 % des bibliothèques soumises à l'étude sont devenues intercommunales entre 2000 et 2015, 15,79 % avant 1999 et 15,79 % après 2015 (passage fait ou en cours)
- Le nombre de communes des intercommunalités varient
- Le nombre d'employés varie beaucoup, mais la grande majorité se situe entre 0 et 20 employés.
- Les équivalent temps plein varient également mais presque la moitié des établissements interrogés ont tout au plus cinq équivalent temps-plein
- 78,95 % des bibliothèques étaient communales avant d'être intercommunales

Ces données sont très variables car elles dépendent de la taille de la communauté de communes et de l'importance de la structure. Elles ne sont pas soumises à analyse car on ne peut en faire aucune généralisation. Ces données sont recueillies à titre informatif.

Les résultats de la sous partie : le passage à l'intercommunalité (question 8 à 13) ne concerne qu'une partie des participants, mais ils sont majoritaires. De plus, au cours du dépouillement, je me suis rendue compte que certains bibliothécaires ont répondu à certaines questions de cette sous-partie. J'ai donc traité les résultats à la fois avec tous les participants et à la fois seulement avec ceux ayant répondu, en fonction de la question. Les résultats ont montré que :

- La majorité des bibliothécaires n'ont pas fait partie du comité de pilotage du passage à l'intercommunalité, malgré les apports théoriques et pratiques, en revanche, presque la moitié ont mené des réunions à ce propos dans leur service.
- 52,63 % déclarent n'avoir pas eu de problème, 15,79 % se sont abstenus de répondre et 31,58 % ont rencontré des problèmes lors du passage à l'intercommunalité. Les problèmes sont variés et n'ont souvent été mentionnés qu'une seule fois. Deux problèmes cependant sont revenus à plusieurs reprises: les problèmes liés à la logistique et les problèmes liés à des sentiments négatifs (notamment le sentiment d'abandon).
- Personne ne semble utiliser de bibliobus, en revanche 58,33 % des personnes ayant répondu à cette question ont mis en place un système de navette. Le portage à domicile et l'accueil de classes extérieures à la commune sont courants. La mise en place d'un SIGB commun revient régulièrement dans les compléments de réponses.
- En majorité, 82,35 % des réponses, le passage à l'intercommunalité n'a pas généré d'emploi car le personnel existant a été professionnalisé ou le personnel a été complété par des bénévoles.

Les résultats de la sous-partie : votre bibliothèque intercommunale (question 16 à 24) sont les

suivants :

- Le modèle le plus souvent choisi pour l'intercommunalité est celui des bibliothèques en réseau (63,16% des réponses).
- Les collections des bibliothèques sont la propriété de la communauté de communes pour tous, à l'exception de deux bibliothèques qui ont également un fonds communal ou associatif.
- Les deux modèles budgétaires sont les suivants : un budget pour chaque lieu (47,37%) et un budget pour l'ensemble du réseau (31,58%).
- Les acquisitions sont soit gérées séparément, soit gérées ensemble, avec une belle égalité à 36,84 %, mais certains ont précisé que leur gestion séparée allait être transformée en gestion mutualisée ou n'était qu'une façade car les discussions autour des acquisitions se font tout de même.
- Il est rare que la carte de lecteur ne soit pas la même partout et elle permet presque tout le temps d'emprunter, rendre et réserver des documents sur l'ensemble du réseau.
- La navette entre les différents lieux est souvent un véhicule de l'intercommunalité (42,11%), quand ce n'est pas le cas, le plus souvent les frais de déplacement sont remboursés.

L'ensemble de ces résultats peuvent permettre de dégager une base de réseau souvent utilisée.

Je dirais qu'il s'agit d'un réseau de plusieurs bibliothèques ayant un SIGB²³ commun, un budget commun, des acquisitions concertées, une carte lecteur commune, des collections communes appartenant à l'intercommunalité et disposant si possible d'un véhicule professionnel pour les déplacements interne au réseau.

Les problèmes liés au passage à l'intercommunalité peuvent être limités si on prend la peine de demander aux personnels concernés d'apporter leur connaissance des bibliothèques, permettant peut-être d'éviter leurs sentiments négatifs et de limiter les problèmes de logistique.

Pour autant, s'ils me sont utiles comme base de travail, ces résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des bibliothèques intercommunales françaises car il n'y a pas eu assez de participants pour obtenir un nombre de réponses représentatives.

3.1.2. A l'étranger : l'Angleterre

Dans d'autres pays, nous ne pouvons pas à proprement parler de communauté de communes tel que nous l'entendons en France. L'Angleterre doit faire face à un milieu rural étendu où la culture est difficilement accessible. C'est pourquoi j'ai choisi leurs exemples pour mon rapport. Plusieurs expériences²⁴ ont été menées dans les bibliothèques pour offrir dans un territoire étendu un service de bibliothèques de même envergure que nos réseaux de bibliothèques français.

La première expérience dont je tiens à parler est la mise en place d'un service de bibliobus. Si nous parlons de bibliobus en France, nous visualisons des bibliothécaires conduisant un véhicule où ils transportent des documents vers les villages plus éloignés des bibliothèques. Les bibliothèques anglaises ont souhaité pousser l'idée d'un bibliobus plus loin. Elles ont décidé d'offrir en plus des documents l'accès à l'Internet via leur bibliobus afin de desservir des publics potentiellement privés de cet accès. M.McDermott explique également que des bibliothèques du Warwickshire ont mis en place un « bibliobus plus ». Il s'agit, selon lui, d'« un projet où un

²³ Voir Annexe 1. Glossaire des abréviations

²⁴ Relatées par Paul McDermott dans *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP*.

bibliobus, sous-utilisé, rend visite à des garderies et à des crèches rurales ». Cette expérience permet d'apporter aux enfants des zones rurales un service d'activités et d'événements auxquels ils n'avaient pas accès à la différence des enfants des villes. Leurs bibliobus sont devenus, outre l'apport de documents, des lieux d'accès à l'Internet et des véhicules permettant d'apporter et recevoir des activités destinées à des personnes n'en ayant pas à proximité.

La deuxième expérience dont je veux parler m'a paru intéressante car il ne me semble pas que cela ait été tenté en France. Des bibliothèques ont cherché des lieux pour y déposer des documents mais pas des mairies ou des écoles ou encore des postes. Le but était de toucher des non-lecteurs et donc de trouver des lieux inhabituels pour y proposer un service de bibliothèque traditionnel. Ces bibliothèques ont tenté des dépôts dans des pubs. Certaines régions d'Angleterre ont formalisé cet arrangement en proposant une somme d'argent contre un renouvellement régulier des ouvrages et la désignation d'un responsable de collections, généralement le gérant du pub. L'expérience montre des résultats intéressants puisque, par ce biais, les bibliothèques ont réussi à toucher des personnes « qui n'auraient jamais mis les pieds dans une bibliothèque et un bibliobus ».

Une troisième expérience est courante en France, de manière officielle ou non. Il s'agit du portage à domicile destinés aux personnes isolées, en priorité les personnes âgées des zones rurales. Le plus souvent, toujours d'après les propos de M. MacDermott, en Angleterre ce sont des bénévoles qui s'en chargent car cette action demande du temps et une main d'œuvre nombreuse.

3.2. Un modèle pour le territoire de Noblat

Tous ces exemples, tous ces avis m'ont permis de construire une proposition adaptée au territoire de Noblat. J'ai essayé de tenir compte des arguments et des conseils qui m'ont été donnés tout au long de mes recherches afin de proposer un projet réaliste.

3.2.1. Qu'est-il possible de faire ?

Plusieurs points sont possibles en termes de structure et service : avoir plusieurs bibliothèques, avoir des annexes, utiliser un bibliobus, mettre en place un portage à domicile et avoir des points lectures. Je ne pense pas que pour un réseau efficace il nous faille utiliser chacune de ces possibilités. Trop en mettre risquerait à l'inverse de tuer le réseau.

Si j'écoute les conseils de plusieurs bibliothécaires reçus via les questionnaires et pendant les rencontres, j'opterai pour un réseau de bibliothèque sans tête de réseau afin qu'un lieu ne soit dévalorisé, qu'importent sa taille et l'importance du fonds. Je ne pense pas qu'il faille mélanger des services au sein de la bibliothèque, comme d'établir des poste-bibliothèques, car il me semble que ça restreint la liberté d'action des bibliothécaires. Ils dépendent énormément des horaires d'ouverture imposée par la poste. Il vaut mieux, à mon sens, avoir peu de bibliothèques mais qu'elles soient efficaces dans leur rôle plutôt que plein de petites structures mixtes avec un employé pour effectuer plusieurs métiers.

Je pense qu'un bibliobus est intéressant quand on fait une seule bibliothèque intercommunale en milieu rural, afin que les personnes les plus éloignées puissent avoir accès à un fonds restreint de la bibliothèque sans avoir à prendre la route. Pour autant, je ne le conseillerai pas dans le cadre de la communauté de commune car il existe déjà plusieurs bibliothèques. Le bibliobus pourrait être une première étape dans la mise en réseau, en attendant les installations finales, mais je pense que le coût de l'équipement serait trop élevé pour ne l'utiliser que sur un temps donné.

Le projet de portage à domicile devrait être mis en place à Saint-Léonard-de-Noblat normalement

en 2017. Ce service sera donc existant lorsque les élus s'intéresseront au passage à l'intercommunalité de la bibliothèque. Il serait dommage de ne pas l'étendre au territoire car il permettrait d'aller à la rencontre des usagers comme les personnes âgées ou les personnes handicapées dont la mobilité est parfois réduite.

En ce qui concerne les points lectures (dépôt fait par le réseau et non pas la BDP), il serait plus gênant qu'intéressant. En effet, le réseau des Portes de Vassivière consacre plusieurs journées par an à renouveler les dépôts pour peu ou pas de lecteurs. Si on peut les éviter, il est préférable de ne pas en avoir, d'autant plus si on couvre le territoire de manière équilibrée. En revanche, ça peut palier à un vide ou à un besoin.

En matière d'organisation, il me semble qu'un réseau doit être unifié et appliquer les mêmes contraintes à ses usagers.

3.2.2. Ma proposition

Organisation territoriale :

Dans l'idéal, je proposerais un réseau composé de trois bibliothèques : une au centre à Saint-Léonard-de-Noblat, une au sud à Saint-Paul et une au nord au Chatenet-en-Dognon. Je pense que cela mettrait tous les usagers du territoire à moins de dix minutes d'une bibliothèque. Mais, si on regarde le plan actuel, il existe une bibliothèque à Saint-Denis-des-Murs et Moissannes qu'il serait dommage de ne pas conserver. Ces deux bibliothèques possèdent un fonds propre et également des bâtiments. Si on garde ces deux bibliothèques, il paraît plus délicat d'en mettre une à Saint-Denis -des-Murs étant donné la proximité de la ville avec celle de Moissannes. Je proposerai donc d'en placer une à Saint-Denis-des-Murs. Je pense que pour satisfaire l'ensemble des habitants et des communes, il faudrait la répartition proposée dans l'illustration 5, c'est à dire des bibliothèques à Saint-Martin-Terressus, Moissannes, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-des-Murs et Saint Paul et envisager la possibilité d'une bibliothèque supplémentaire à Saint-Bonnet-Briance qui est la commune la plus éloignée d'une bibliothèque, y compris des bibliothèques des communautés de communes voisines.

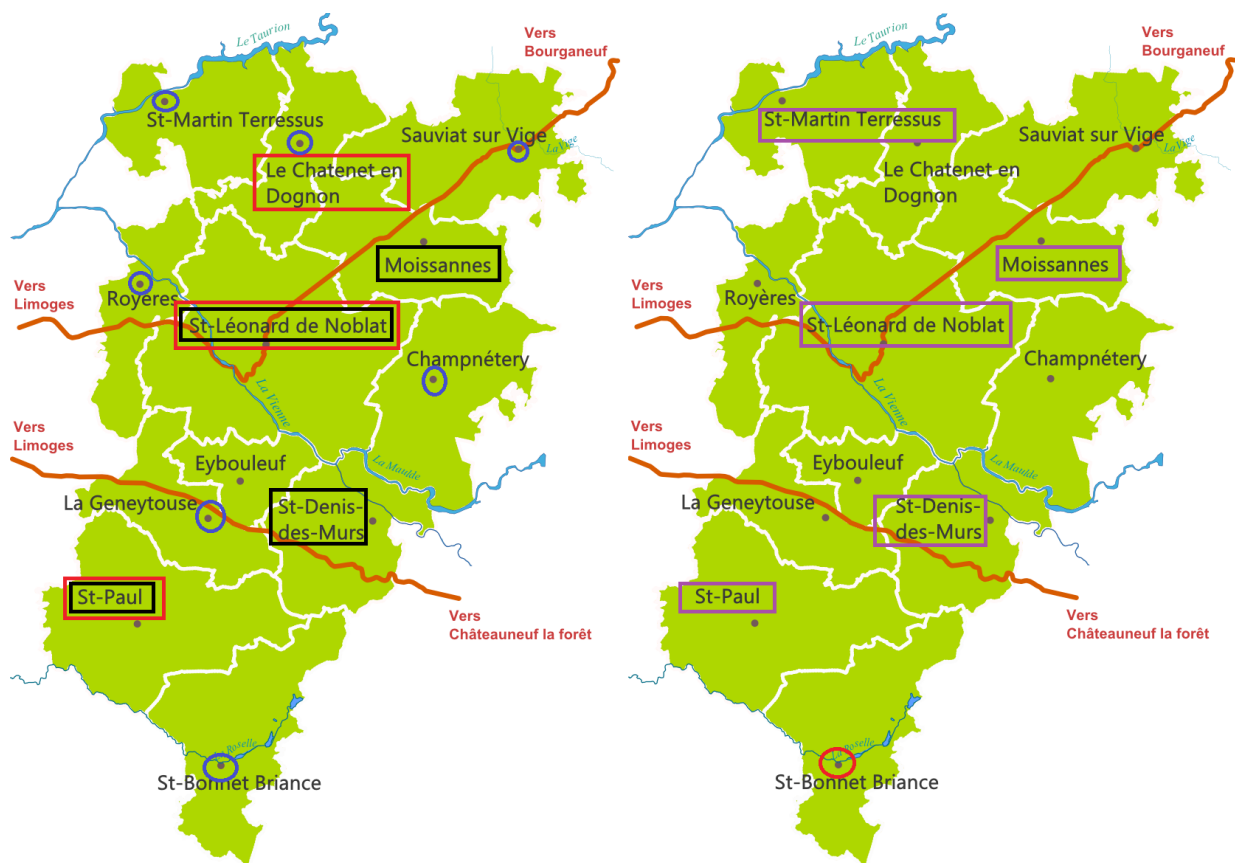


Illustration 2: Répartition existante et possible de la lecture publique sur le territoire de Noblat

Organisation interne :

- Budget et acquisitions : ils doivent être communs à l'ensemble des sites afin d'harmoniser le fonds, de ce fait, le budget doit être global.
- La carte de lecteur : elle doit être commune à l'ensemble du territoire et permettre d'emprunter, rendre et réserver les documents, peu importe l'origine d'appartenance.
- Le SIGB : il doit également être commun à tous les sites afin de faciliter le transfert de document, les réservations, les prêts et les recherches documentaires.
- Le fonds : avoir un fonds commun est nécessaire, cependant, chaque document doit avoir un site d'appartenance afin de savoir où il doit être envoyé pour être rangé.
- Le véhicule de service : un véhicule de service destiné à la bibliothèque et pouvant être partagé avec d'autres services, doit être mis en place pour les trajets des bibliothécaires entre les sites. Il faut de préférence un véhicule utilitaire permettant le transport de caisses de livres.
- Les employés : si nous « rêvons » comme l'a suggéré M.Darbon, j'opterai pour quatre employés à temps plein à la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat, ainsi qu'un employé par site, donc neuf employés. Si on s'appuie sur les textes comme par exemple les recommandations faites par le ministère, il faut un temps plein pour 1500 habitants. La communauté de commune de Noblat comporte 12000 habitants. Il faudrait donc huit temps

pleins sur le territoire.

Aide :

- La DRAC²⁵ est un organisme qui attribue chaque année des subventions, notamment pour le développement des bibliothèques publiques. Elle propose également des aides pour les collectivités par le biais du contrat territoire-lecture (CTL) « *pour structurer un réseau de lecture publique, soutenir la coordination et la formation des bénévoles, mettre en place une politique d'animations littéraires à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un département.* »²⁶
- La DGD (la dotation générale de décentralisation) permet depuis 2016 d'aider notamment au recrutement, aux travaux, etc. Elle a repris l'appellation « fonctionnement et investissement ».
- La BDP joue un rôle de conseil et d'aide technique pour la création de bibliothèques communales ou intercommunales.
- Le département propose des aides pour la construction ou l'aménagement de bibliothèques notamment pour le mobilier et propose aussi des subventions pour l'informatisation des bibliothèques.

3.3. L'avenir de l'existant

Ma proposition prend en compte ce qui existe déjà sur le territoire et donc ce qu'il en adviendrait.

3.3.1. Les employés et les bénévoles

On compte dans la communauté de commune sept employés travaillant en bibliothèque ainsi que deux bénévoles. Le plus intéressant serait de conserver tous les employés actuels, d'autant plus que six d'entre eux sont formés, c'est à dire qu'ils bénéficient d'une formation spécifique aux métiers des bibliothèques, d'études ou de concours dans la filière culturelle.

Dans la sous-partie précédente, je parle de huit temps plein minimum pour faire tourner le réseau. Sur la communauté de commune, il y a actuellement six employés formés et une employée en cours de formation. Ces sept personnes seront employées sur le réseau, mais il faudra embaucher une personne supplémentaire.

Les bénévoles, quant à eux, n'ont pas de raison de rester dans le réseau. Il est plus efficace de mettre en place un personnel formé.

3.3.2. Les équipements et les locaux

Il existe aussi une petite bibliothèque à Royère gérée par l'une des bénévoles, je n'ai pas encore évoquée cette bibliothèque car la secrétaire de mairie m'a parlé d'un point lecture disposant de don et d'un dépôt de la BDP, mais pas d'une bibliothèque. En revanche, les informations dont je dispose laissent imaginer une petite bibliothèque ou un point lecture important. Malgré tout, sa position géographique étant trop proche de la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, elle ne présente pas d'intérêt à être conservée.

En ce qui concerne les sites des bibliothèques actuelles : les locaux seraient réutilisés pour les bibliothèques en réseaux. En revanche, il faut envisager des travaux de mises aux normes des

²⁵ Voir Annexe 1. Glossaire des abréviations

²⁶ Citation de la DRAC

locaux. Les espaces des autres points lectures seraient libérés.

Les dépôts de la BDP sont destinés à retourner à la BDP car ils n'ont plus de raison d'exister au sein d'un réseau de bibliothèque. En revanche, la BDP continuera d'aider le réseau en lui prêtant des documents, comme elle le fait actuellement avec la médiathèque.

Les fonds existant déjà dans les bibliothèques doivent être mis en commun et subir un désherbage si nécessaire.

L'ensemble des fonds des bibliothèques doivent devenir la propriété de la communauté de commune.

Pour la communauté de commune de Noblat, ma proposition est très simple : utiliser ce qui existe déjà, c'est à dire les quatre bibliothèques, et ajouter une structure afin d'obtenir un territoire desservi de manière égale, tout en supprimant le surplus de dépôts et de livres. Le but étant d'obtenir une organisation spatiale équilibrée et un réseau unifié.

Conclusion

« On ne peut rien faire en dehors d'un environnement institutionnel, on le prend comme il est, on ne peut pas courir éternellement après un territoire pertinent où ne pourrait s'incarner aucune volonté politique. On doit s'appuyer sur ce qui existe de façon stable et sur ce qui est émergent, voilà pourquoi l'intercommunalité est une chance à saisir absolument et sera peut-être, pour la lecture publique, la grande affaire de la décennie. »²⁷. Je trouve cette citation particulièrement adaptée à ce que j'ai précédemment développé car une bibliothèque seule ne peut rien faire sans une volonté politique.

Notre volonté est de transmettre la culture en plus d'être un lieu de loisir se développant vers un troisième lieu, nous sommes des « passeurs »²⁸ vers la culture écrite et notre patrimoine. Cependant, les lois régissent notre pays et la lecture publique n'y échappe pas, bien qu'aucune loi n'oblige la création d'une bibliothèque dans les communes. Nous sommes une institution avec des règles et des obligations. La réforme territoriale tend à pousser les collectivités à devenir intercommunales, que ce soit en communauté d'agglomération ou en communauté de communes.

L'intercommunalité apporte, en théorie, la possibilité aux petites structures d'évoluer en se regroupant pour mutualiser les moyens financiers, humains et matériels. Cela apporte aussi la possibilité d'aller à la rencontre de nouveaux usagers, d'offrir les services à un territoire plus large. Les bibliothécaires ne sont pas à l'origine du choix de l'intercommunalité, mais c'est la volonté des élus, une volonté politique, qui amène une bibliothèque à rayonner non plus à l'échelle de la commune mais du territoire. Un nombre satisfaisant de bibliothécaires apprécie ce changement et le voit comme une opportunité d'évolution et d'enrichissement. A l'inverse, le changement ne plaît pas à tous et peut parfois devenir dramatique. Certains choix lors d'un passage à l'intercommunalité peuvent devenir destructeurs s'ils ne sont pas adaptés à l'environnement de la bibliothèque.

C'est pourquoi j'ai souhaité m'appuyer sur des éléments concrets en m'informant sur les choix d'autres intercommunalités. Les questionnaires et les interviews m'ont été d'une grande aide pour définir mon environnement de travail et m'apporter des éléments de réponses. Ils m'ont permis de m'appuyer sur des exemples réels pour établir une proposition d'organisation d'une bibliothèque territoriale dans la communauté de communes de Noblat.

En m'appuyant sur l'existant de la lecture publique à travers le territoire, j'ai défini un réseau de cinq bibliothèques, avec la possibilité de conservation d'un point lecture, afin d'avoir un réseau répartie de manière équilibré, tout en gardant les employés des bibliothèques déjà présent.

Cette proposition est une base de travail, un outil, destiné à la directrice de la médiathèque et aux élus lorsqu'ils auront la possibilité d'effectuer ce passage à l'intercommunalité. Ils retravailleront alors sur l'ensemble du projet en fonction des subventions, des aides et de leurs finances.

27 Citation de Dominique Lahary dans *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP*.

28 Citation de Alain Lefebvre dans *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP*.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux

BERTRAND, Anne-Marie. *Lecture publique et territoires : 30 ans de mutations en BDP*. Presses de l'enssib, 2005. 181 p.

BLIN, Frédéric. *Les bibliothèques en Europe. Organisation, projets, perspectives*. Édition du cercle de la librairie, 2013. 340 p.

Collectif d'auteurs. *Saint-Léonard-de-Noblat : histoire d'une ville. 30 ans de recherches*. Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard, 2011. 351 p.

DEMAY, Bernard. « Petit inventaire des subventions de l'État au bénéfice des bibliothèques ». *Bibliothèque(s)*, 2008, n°40, p.12

DUMONT, Marc. *Bibliothèque et intercommunalité : vers une restructuration de l'offre de lecture publique en Vaucluse ?*, travail réalisé dans le cadre du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (DCB), Enssib, non publié. 87p.

FUEG, Jean-François. « La lecture publique en Belgique francophone. A la Croisée des chemins ». *Bibliothèque(s)*, 2011, n°56, p. 71 à 79.

LAHARY, Dominique. « Entretien. « Equipement-bibliothèque » et « responsabilité-bibliothèque ». ». *La lettre d'échange*, 2014, n°132, 6p.

LOGIE, Gérard. « La recomposition des territoires ». *Bibliothèque(s)*, 2002, n°4, p.12 à 17

PARIS-BULCKAEN, Marie-Odile, GAUCHET, Philippe. « La tortue et l'éléphant. Intercommunalité et réseaux ». *Bibliothèque(s)*, 2011, n°56, p. 21 à 25

RICHTER, Noé. « Histoire de la lecture publique en France ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1977, n°1, 8p.

Ouvrages spéciaux

BERTRAND A.-M., *Bibliothèques et intercommunalité* [En ligne], 2002 disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0111-007>> (consulté le 07/10/2015).

Bibliothèques et intercommunalité [En ligne], enssib, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=46806>, (consulté le 07/10/2015).

CALLENGE, Bernard, « Bernard Challenge : Carnet de Notes » [En ligne] disponible sur <<https://bccn.wordpress.com/>> (consulté le 07/10/15).

DAVAUD S., *Bibliothèques et territoires* [En ligne], 2006, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0081-008>>, (consulté le 07/10/2015).

Défense et illustration de l'intercommunalité [En ligne], enssib, disponible sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=44159> (consulté le 07/10/2015).

DETRAIGNE, Yves, MEZARD, Jacques. *Un nouvel atout pour les collectivités territoriales : la mutualisation des moyens* [En ligne], disponible sur <<http://www.senat.fr/rap/r09-495/r09-4958.html>>. (Consulté le: 25/03/2016)

ERMAKOFF T., *Intercommunalités : le temps de la culture* [En ligne], 2009, disponible sur

<<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0114-011>>, (consulté le 07/10/2015).

GALAUP X., *L'IABD interpelle le gouvernement et l'Assemblée nationale afin que les archives, les bibliothèques et les services de documentation soient pris en compte dans les lois NOTRe, Création et Numérique*. [En ligne], disponible sur <<http://www.iabd.fr/2015/07/16/liabd-interpelle-le-gouvernement-et-lassemblee-nationale-afin-que-les-archives-les-bibliotheques-et-les-services-de-documentation-soient-pris-en-compte-dans-les-lois-notre-creation-et-numerique/>>, (consulté le 15/01/2016).

GALLUZZI A., *L'avenir des bibliothèques publiques : risques et opportunité* [En ligne], 2011, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-06-0075-011>> (consulté le 25/03/2016)

Intercommunalité [En ligne], 2004, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-03-0138-005>> (consulté le 07/10/2015).

La lecture publique en France [En ligne], 1968, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1968-03-0105-001>> (consulté le: 15/01/2016).

Languedoc-Roussillon livre et lecture, *Intercommunalité et bibliothèques* - Nathalie Clerc. 2014.

LE SAUX A., *Bibliothèques et intercommunalité* [En ligne], 2000, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0121-002>> (consulté le 07/10/2015).

NOYE C., *Intercommunalités culturelles* [En ligne], 2001, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0040-005>> (consulté le 07/10/2015).

PEYRE F., *La bibliothèque à l'heure de l'intercommunalité* [En ligne], 2006, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-04-0077-003>> (Consulté le: 07-oct-2015).

RICHTER N., *Histoire de la lecture publique en France* [En ligne], 1977, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001>> (consulté le 15/01/2016).

ROBERT Sylvie, *Décembre 2014 - Intervention en discours général sur la loi NoTRE culture*. 2015.

THOMAS L., *Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale* [En ligne], 2001, disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0056-008>> (consulté le 07/10/2015).

Annexes

Annexe 1. Glossaire des abréviations.....	42
Annexe 2. Le questionnaire à destination des enseignants.....	43
Annexe 2.1 Méthodologie.....	43
Annexe 3.1 Les questions.....	44
Annexe 3. Le questionnaire à destination des usagers.....	46
Annexe 3.1 Méthodologie.....	46
Annexe 3.2 Les questions.....	47
Annexe 3.3 Tableau de résultats.....	49
Annexe 4. Le questionnaire à destination des médiathèques intercommunales : un questionnaire en ligne.....	51
Annexe 4.1 Généralités.....	51
Annexe 4.2 Pour ceux qui sont passés/passeron du communal à l'intercommunal.....	51
Annexe 4.3 Votre bibliothèque intercommunale.....	53
Annexe 4.4 Tableau de résultats.....	55



Annexe 1. Glossaire des abréviations

CRL : centre régionale du livre

BDP : bibliothèque de prêt départementale

BnF : bibliothèque nationale française

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

SDAU : schémas départementaux d'urbanisme

POS : plan d'occupation des sols

PLU : plan locaux d'urbanisme

SCOT : schémas de cohérence territoriale

Annexe 2. Le questionnaire à destination des enseignants

Annexe 2.1 Méthodologie

L'objectif du questionnaire : les enseignants de la communauté de communes sont-ils intéressés par les services offerts par la médiathèque ?

La structure du questionnaire : J'ai décidé d'un questionnaire rapide, donc court. J'ai organisé les questions en plusieurs thèmes : la fréquentation réelle de la médiathèque, la fréquentation possible de la médiathèque et l'accès aux services de la médiathèque.

La rédaction des questions : Mon questionnaire est composé de six questions organisées autour des trois thèmes cités ci-dessus. Il m'a semblé cependant important d'ajouter deux questions n'entrant dans aucune des catégories : la première, en guise de préambule, pour connaître la situation géographique de l'école de l'enseignant, me permettant éventuellement une analyse croisée des réponses ; et la dernière en question ouverte permettant aux enseignants d'ajouter une remarque, une envie, un conseil, signaler un oubli, etc.

Lors de la création des questions, j'ai opté pour un maximum de questions fermées nécessitant si possible des réponses multiples à choix unique.

Les modalités d'administration : En premier lieu, j'ai choisi un échantillonnage ne comprenant pas tous les enseignants de la communauté de communes. Les enseignants de Saint-Léonard-de-Noblat ne m'intéressent pas puisqu'ils bénéficient déjà des services offerts par la médiathèque. Or, le but de ma recherche est de connaître la demande chez les enseignants qui n'en bénéficient pas.

En deuxième lieu, j'ai choisi de transmettre les questionnaires début février afin qu'un mois puisse s'écouler avant que je ne commence à en analyser les contenus. Cela donnait une plage suffisamment large pour obtenir les réponses des enseignants acceptant de participer à mon étude.

Au départ, nous aurions pu avoir plusieurs modes d'administration des questionnaires : soit par mail, via les adresses internet des écoles, soit par papier, via les adresses postales des écoles, ou en direct puisque certains enseignants utilisent la médiathèque dans le cadre de leur vie privée. Nous avons dû éliminer la possibilité de leur envoyer le questionnaire par adresse postale car cela leur demandait de nous faire le retour des questionnaires. Cette demande aurait pu les pousser à ne pas répondre. Nous avons également éliminé la possibilité de leur donner en main propre car tous les enseignants ne fréquentent pas la bibliothèque et rien ne pouvait nous assurer qu'il passerait pendant la période choisie.

Le test du questionnaire : Après sa rédaction, le questionnaire a été corrigé et vérifié plusieurs fois par mon maître de stage. Je l'ai également testé auprès d'enseignants hors de la communauté de communes afin de vérifier la compréhension des questions. Le questionnaire a été modifié en conséquence.

L'administration du questionnaire : les questionnaires ont été diffusés par les boîtes mail des écoles de la communauté de communes, comme convenu dans les modalités d'administration.

La saisie des réponses : Via un tableur, j'ai rentré les réponses reçues afin d'en obtenir des données chiffrées pouvant être analysées. Cette étape n'a malheureusement pas été

concluante au vu du nombre de réponse perçue. Seul un enseignant a accepté de répondre à mon questionnaire.

L'analyse des résultats : pour ce questionnaire, je n'ai pas analysé les résultats. Une seule réponse ne permet pas d'en faire ressortir un résultat concret pouvant être généralisé à l'ensemble des enseignants. Mes analyses se sont portées sur d'autres facteurs : la manière d'administrer le questionnaire, le moment de son administration, etc.

Annexe 3.1 Les questions

1. Dans quelle commune se situe votre école ?

- | | |
|--|---|
| ☐ Champnétery | ☐ Saint Bonnet Briance |
| ☐ Eybouléuf | ☐ Saint Denis des Murs |
| ☐ Le Châtenet en Dognon | ☐ Saint Martin Terressus |
| ☐ Le Geneytouse | ☐ Saint Paul |
| ☐ Moissannes | ☐ Sauviat sur Vige |
| ☐ Royère | |

2. Personnellement, fréquentez-vous la médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat ?

- ☐ Oui
☐ Non

Professionnellement, fréquentez-vous la médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat ?

- ☐ Oui
☐ Non

Pourquoi ?

3. Avez-vous déjà voulu y emmener votre classe ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si non, pourquoi ?

- ☐ Ça ne vous a jamais intéressé
☐ Vous disposez d'une bibliothèque dans la commune de l'école
☐ Vous disposez d'un relais BDP
☐ Vous ne vous êtes pas posé la question
☐ Autre : _____



4. Si cela était possible, aimeriez-vous avoir la possibilité d'être accueilli à la médiathèque ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

5. A quelles activités aimeriez-vous participer ?

- ☐ Les expositions
- ☐ Le prix « je lis j'élis » de la BDP
- ☐ Accueil de classe – lecture d'album
- ☐ Accueil de classe – visite de la bibliothèque
- ☐ Accueil de classe – initiation à la recherche documentaire

6. Aimeriez-vous que la bibliothèque puisse venir à vous ? Avoir des locaux dans la ville de votre école ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion

7. Aimeriez-vous pouvoir prendre des livres de la médiathèque pour votre classe ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Sans opinion

8. Avez-vous une remarque particulière ?

Annexe 3. Le questionnaire à destination des usagers

Annexe 3.1 Méthodologie

L'objectif du questionnaire : ce questionnaire a plusieurs objectifs. L'objectif premier est de connaître l'opinion des usagers sur un possible élargissement des actions de la médiathèque. Les objectifs secondaires sont d'établir les raisons de non fréquentation de la médiathèque, d'établir les raisons de fréquentation de la médiathèque et de connaître la satisfaction des usagers.

La structure du questionnaire : dans ce questionnaire, j'ai souhaité organiser mes questions dans les sous-thèmes suivant : localisation de l'utilisateur, utilisation des services proposés, connaissance de la lecture publique sur le territoire, satisfaction de l'existant, volonté pour l'avenir de la médiathèque.

La rédaction des questions : Le questionnaire comporte quinze questions non numérotées. La majorité des questions sont fermées et propose des réponses multiples à choix unique. Quelques sous-questions offrent la possibilité de réponses multiples, afin d'obtenir des précisions. Il y a une question ouverte, permettant à l'utilisateur de s'exprimer sur ce qu'il aimerait, sans lui imposer de limite. J'ai favorisé les questions fermées à choix unique afin de permettre à l'utilisateur de remplir le questionnaire rapidement et essayer de limiter les questions non complétées.

Les modalités d'administration : J'ai opté pour un échantillonnage large, c'est à dire que je ne voulais pas me contenter d'avoir les usagers réels de la médiathèque mais je voulais toucher aussi tous les usagers potentiels. Mon échantillonnage comprend donc tous les habitants de la communauté de communes, ou travaillant sur le territoire, ayant la possibilité d'utiliser la médiathèque.

J'ai choisi le mois de février pour diffuser le questionnaire afin d'avoir quatre semaines de récoltes de données. Cela me permettait d'éventuellement adapter mon mode de diffusion chaque semaine.

Afin de diffuser le plus largement possible, j'ai sélectionné plusieurs lieux publics où diffuser le questionnaire : la médiathèque, l'office du tourisme, la mairie, le foyer des jeunes et quelques commerces où les usagers sont susceptibles d'attendre. J'avais également pensé à diffuser les questionnaires le samedi matin lors du marché, mais l'idée a dû être abandonnée.

Le test du questionnaire : en dehors des conseils de mon maître de stage et des autres bibliothécaires, me permettant de corriger le questionnaire, il n'a pas été testé sur un premier public. J'ai sauté l'étape du test par manque de temps.

L'administration du questionnaire : le questionnaire a été administré dans les lieux publics cités dans les modalités d'administration.

La saisie des réponses : Les données de ce questionnaire ont été saisies dans un tableur au fur et à mesure de la récolte. J'ai séparé les réponses des habitants de Saint-Léonard-de-Noblat des autres car la situation de la lecture publique diffère. Je me suis rendu compte en saisissant les données que certaines questions pouvaient être interprétées différemment selon la localisation des usagers. J'ai donc créé des données globales mais également des

données excluant les habitants de Saint-Léonard-de-Noblat et des données excluant les usagers n'habitant pas à Saint-Léonard-de-Noblat. Dans ces trois tableaux j'ai fait des pourcentages globaux mais également des pourcentages ne prenant pas en compte les abstentions de réponses.

Lors de la saisie, j'ai éliminé deux réponses à la dernière question : l'une car elle était illisible, et l'autre car il ne s'agissait pas d'une réponse à ma question.

L'analyse des résultats : les résultats ont été analysés grâce à des pourcentages. Les résultats de cette analyse sont présents dans le corps du rapport de stage.

Annexe 3.2 Les questions

1- Dans quelles villes de la communauté de commune habitez-vous ? Ou à proximité de quelle ville habitez-vous ? (remplissez « autre » si vous n'êtes pas dans la communauté de communes)

- | | |
|--|--|
| ☐ Champnétery | ☐ Saint Bonnet Briance |
| ☐ Eybouléuf | ☐ Saint Denis des Murs |
| ☐ Le Châtenet en Dognon | ☐ Saint-Léonard-de-Noblat |
| ☐ Le Geneytouse | ☐ Saint Martin Terressus |
| ☐ Moissannes | ☐ Saint Paul |
| ☐ Royères | ☐ Sauviat sur Vige |
| ☐ Autre : _____ | |

2- Travaillez-vous sur le territoire de la communauté de communes de Noblat ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ☐ Oui | ☐ Non |
|------------------------------|------------------------------|

3- Fréquentez-vous à la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat ? _____

Si vous la fréquentez, aimeriez-vous venir plus souvent à la bibliothèque ?

☐ Oui, mais (rayez les mentions inutiles) : manque de temps / kilométrage domicile-bibliothèque trop élevé / lieu de travail trop éloigné / autre

☐ Non

Si vous ne la fréquentez pas, est-ce pour l'un (ou plusieurs) des problèmes suivants :

- | | |
|---|---|
| ☐ Manque de temps | ☐ Lieu de travail trop éloigné |
| ☐ Kilométrage domicile-bibliothèque trop élevé | ☐ Aucun de ceux-là |

4- Participez-vous à des ateliers ou des animations proposés par la bibliothèque ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ☐ Oui | ☐ Non |
|------------------------------|------------------------------|

Si oui, lesquelles ? _____

5- Utilisez-vous internet (par le point multimédia ou par le wifi) à la bibliothèque ?

☐ Oui

☐ Non

6- Fréquentez-vous d'autres bibliothèques que celle de Saint-Léonard-de-Noblat ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles fréquentez-vous ?

☐ La BFM de Limoges

☐ Saint-Bonnet-Briance

☐ Saint-Paul

☐ Moissannes

☐ Saint-Denis-des-Murs

☐ La bibliothèque du Père Castor de Meuzac

☐ Autre : _____

7- Aimeriez-vous que la bibliothèque soit accessible au même prix à toutes personnes vivant dans la communauté de commune ?

☐ Oui

☐ Non

8- Actuellement, la bibliothèque ne peut recevoir que les écoles de Saint-Léonard de Noblat, pensez-vous qu'il faille que les écoles des autres communes puissent aussi bénéficier de ce service ?

☐ Oui

☐ Non

9- Dans votre commune, disposez-vous d'un coin bibliothèque ou d'une bibliothèque ? L'utilisez-vous ?

☐ Oui, et je l'utilise

☐ Non

☐ Oui mais je ne l'utilise pas

10- Est-ce que le choix proposé vous satisfait ?

☐ Oui

☐ Non

11- Aimeriez-vous qu'il y ait plus de documents ?

☐ Oui

☐ Non

12- Aimeriez-vous qu'il y ait dans votre commune la présence d'une bibliothèque comme

celle de Saint-Léonard-de-Noblat ?

☐ Oui

☐ Non

13- Et/ou le passage d'un bibliobus de la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat ?

☐ Oui

☐ Non

14- Si la bibliothèque de Saint-Léonard-de-Noblat devenait intercommunale, avec des points de lecture sur le territoire de la communauté de communes, pensez-vous que ce serait une bonne chose ?

☐ Oui

☐ Non

15- Quelles types activités aimeriez-vous avoir dans la bibliothèque de votre commune ?

Annexe 3.3 Tableau de résultats

Questions fermées	réponses proposées	Réponses	Pourcentage	Sans les abstentions	Pourcentage revu
Question 1	Saint Léonard de Noblat	18	100,00		
Question 2	O	4	22,22		
	N	14	77,78		
Question 3	O	18	100,00		
	N	0	0,00		
Question 3 - O	Non	15	83,33		
	Temps	2	11,11		
	km	0	0,00		
	lieu travail loin	1	5,56		
	autre	1	5,56		
Question 3 - N	Non	0	0,00		
	Temps	0	0,00		
	km	0	0,00		
	lieu travail loin	0	0,00		
	autre	0	0,00		
Question 4	O	3	16,67		
	N	15	83,33		
Question 5	O	9	50,00		
	N	8	44,44		
Question 6	O	5	27,78		
	N	13	72,22		
Question 6 - O	BFM	3	16,67		
	Saint Paul	0	0,00		
	Saint Denis	0	0,00		
	Meuzac	0	0,00		
	Saint Bonnet	0	0,00		
	Moissannes	0	0,00		
	Autre	1	5,56		

Question 7	O	15	83,33	17	88,24
	N	2	11,11	17	11,76
	Abs	1	5,56		
Question 8	O	17	94,44	17	100,00
	N	0	0,00	17	0,00
	Abs	1	5,56		
Question 9	O et je fréquente	6	33,33	11	54,55
	O et je ne fréquente pas	3	16,67	11	27,27
	Non	2	11,11	11	18,18
	Je ne sais pas	0	0,00	11	0,00
	Abs	7	38,89		
Question 10	O	13	72,22	13	100,00
	N	0	0,00	13	0,00
	Abs	5	27,78		
Question 11	O	11	61,11	13	84,62
	N	2	11,11	13	15,38
	Abs	5	27,78		
Question 12	O	3	16,67	4	75,00
	N	1	5,56	4	25,00
	Abs	14	77,78		
Question 13	O	6	33,33	7	85,71
	N	1	5,56	7	14,29
	Abs	11	61,11		
Question 14	O	16	88,89	16	100,00
	N	0	0,00	16	0,00
	Abs	2	11,11		
Questions ouvertes	Type de réponses	Réponses	Pourcentage	Sans les abstentions	Pourcentage revu
Question 6 - O - autre	BU ou CDI	2	11,11		
Question 15	Activités manuelles	1	5,56	7	14,29
	Ateliers d'écriture	1	5,56	7	14,29
	Accès WIFI	0	0,00	7	0,00
	Prêt de jeux	0	0,00	7	0,00
	Exposition	1	5,56	7	14,29
	Atelier cinémas	1	5,56	7	14,29
	Conférences/débats	2	11,11	7	28,57
	Rencontre auteurs	3	16,67	7	42,86
	Heure du conte en LSF	0	0,00	7	0,00
	Abs	10	55,56		
	Réponses non traitées	1	5,56	7	14,29

Annexe 4. Le questionnaire à destination des médiathèques intercommunales : un questionnaire en ligne

Annexe 4.1 Généralités

1- Votre bibliothèque est-elle intercommunale ?

- ☐ Oui
☐ C'est en cours
☐ Non

Si votre réponse est non, je vous remercie d'avoir participé.

2- Depuis quand votre bibliothèque est-elle intercommunale ? Ou quand cela est-il prévu ?

3- Combien de communes font partie de votre intercommunalité ?

4- Combien d'employé avez-vous au sein de la bibliothèque ? _____

5- Quelle répartition selon les catégories ?

A :

B :

C :

6- Combien cela représente-t-il d'équivalent temps-plein ? _____

7- Votre bibliothèque a-t-elle été communale avant d'être intercommunale ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, pourquoi est-t-elle devenue intercommunale ?

Annexe 4.2 Pour ceux qui sont passés/passeront du communal à l'intercommunal

8- Avez-vous fait partie du comité de pilotage du passage à l'intercommunalité (vous ou vos collègues) ? _____

9- Avez-vous institué dans votre service des réunions à ce sujet ?

10- Son passage en intercommunalité a-t-il posé des problèmes / pose-t-il problème ?

☐ Non

☐ Oui Lesquels : _____

11- Quels services votre bibliothèque a-t-elle mise en place / mettra en place ?

☐ Bibliobus

☐ Annexes

☐ Portage à domicile

☐ Accueil de classes aux écoles extérieures à la ville de résidence de la bibliothèque

☐ Une navette entre les différentes bibliothèques

☐ autre : _____

12- Le passage à l'intercommunalité a-t-il généré de l'emploi au sein de la bibliothèque ? Si oui, pour quelle raison ?

☐ Non

☐ Oui ,

car : _____

13- Quels sont les avantages du passage à l'intercommunalité pour vous ?

14- Quelles sont les inconvénients du passage à l'intercommunalité pour vous ?

15- Le passage à l'intercommunalité vous a :

☐ Beaucoup satisfait

☐ Satisfait



- ☐ Peu satisfait
- ☐ Pas du tout satisfait

Annexe 4.3 Votre bibliothèque intercommunale

16- Votre bibliothèque est-elle composée :

- ☐ d'une bibliothèque uniquement
- ☐ d'une bibliothèque et d'une ou plusieurs annexes
- ☐ d'une bibliothèque et d'un ou plusieurs dépôt
- ☐ de plusieurs bibliothèques en réseau
- ☐ de plusieurs bibliothèques indépendantes
- ☐ autre : _____

17- Les collections de la bibliothèque sont la propriété :

- ☐ de la communauté de communes
- ☐ de la commune où elle réside
- ☐ autre : _____

18- Comment se présente le budget ?

- ☐ 1 budget pour l'ensemble du réseau
- ☐ 1 lieu, 1 budget
- ☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux
- ☐ autre : _____

19- Les acquisitions sont gérées :

- ☐ séparément, pas de discussion à ce sujet
- ☐ ensemble, de manière à obtenir un équilibre sur le réseau
- ☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux
- ☐ autre : _____

20- La carte de lecteurs de votre bibliothèque est :

- ☐ la même pour tout le réseau
- ☐ différente selon la bibliothèque

☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux

☐ autre fonctionnement : _____

21- La carte de lecteurs de votre bibliothèque permet :

☐ d'emprunter et de rendre les documents uniquement dans la bibliothèque où la carte a été établie

☐ d'emprunter et de rendre les documents dans toutes les bibliothèques du réseau

☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux

☐ Autre : _____

22- Dans le réseau, vous pouvez :

☐ emprunter et rendre partout

☐ réserver un livre présent dans un autre lieu de la communauté de communes

☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux

☐ Autres : _____

23- Avez-vous une navette entre les bibliothèques de la communauté de communes ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ma bibliothèque n'a pas plusieurs lieux

24- Si oui, disposez-vous d'un véhicule de la communauté de commune ?

☐ Oui

☐ Non, vous utilisez un véhicule personnel mais vos frais de déplacement sont remboursés

☐ Non, vous utilisez un véhicule personnel et vos frais ne sont pas remboursés

25- Aujourd'hui, quels sont les avantages de l'intercommunalité pour vous ?

26- Aujourd'hui, quels sont les inconvénients de l'intercommunalité pour vous ?

Remarques

27- Avez-vous une précision à apporter ?

28- Avez-vous une remarque ?

Annexe 4.4 Tableau de résultats



Résultats des sous-questions du questionnaire à destination des médiathèques					
N°	Type de réponses recueillies	Réponses	Pourcentage	Sans abstention	Pourcentage revu
Question 7	transfert ou prise de compétence	9	47,37	14	64,29
	création d'une nouvelle bibliothèque	1	5,26	14	7,14
	volonté de mieux desservir	1	5,26	14	7,14
	volonté de mutualiser les finances	2	10,53	14	14,29
	réponses non compréhensible	1	5,26	14	7,14
	pas de réponse	5	26,32		
Question 10	divergence avec le projet initial	1	5,26	7	14,29
	Je ne sais pas	1	5,26	7	14,29
	Problème de communication	1	5,26	7	14,29
	sentiment d'abandon	2	10,53	7	28,57
	sentiment de défiance	1	5,26	7	14,29
	sentiment d'insécurité	1	5,26	7	14,29
	Changement de mode de pensée	1	5,26	7	14,29
	problème de logistique	2	10,53	7	28,57
	ralentissement du projet	1	5,26	7	14,29
	négociations difficiles	1	5,26	7	14,29
	pas de réponse	12	63,16		
Question 11	SIGB commun	4	21,05	7	57,14
	accueil de classe sans bibliothèque proche	1	5,26	7	14,29
	gratuité pour tous	1	5,26	7	14,29
	programme culturel coordonné	2	10,53	7	28,57
	pas de réponse	12	63,16		
Question 12	N - manque de connaissance de l'intercom	1	5,26	9	11,11
	N – chaise musicale dans le réseau	1	5,26	9	11,11
	N – crise économique et mutualisation	1	5,26	9	11,11
	N – heure supplémentaires gelées	1	5,26	9	11,11
	N – pas de besoin	1	5,26	9	11,11
	N – pas de connaissance concernant les bénévoles	1	5,26	9	11,11
	N – professionnalisation du personnel existant	2	10,53	9	22,22
	O – passage à la communauté d'agglomération à venir	1	5,26	9	11,11
	O – deux postes nécessaires	1	5,26	9	11,11
	pas de réponse	10	52,63		
Question 16	gestion communale et gestion associative	1	5,26	2	50,00
	une gestion d'agglomération et une gestion pour les autres	1	5,26	2	50,00
	pas de réponse	17	89,47		
Question 17	fonds communal et fonds intercommunal	1	5,26	2	50,00
	Je ne sais pas	1	5,26	2	50,00
	pas de réponse	17	89,47		
Question 18	un budget communal et un intercommunal	2	10,53	3	66,67
	un budget associatif et un intercommunale	1	5,26	3	33,33
	pas de réponse	16	84,21		
Question 19	ça va changer	2	10,53	5	40,00
	le responsable s'en charge	1	5,26	5	20,00
	concertation par pôle	1	5,26	5	20,00
	gestion séparée mais discussion quand même	1	5,26	5	20,00
	pas de réponse	14	73,68		
Question 20	problème avec les bénévoles	1	5,26	1	100,00
	pas de réponse	18	94,74		
Question 21	problème avec les bénévoles	1	5,26	4	25,00
	rendre là où on a emprunté uniquement	3	15,79	4	75,00
	pas de réponse	15	78,95		
Question 22	partage uniquement du fonds BDP	1	5,26	1	100,00
	pas de réponse	18	94,74		

Résultats des questions fermées du questionnaire à destination des médiathèques					
N°	Réponses proposées	nombre de réponses	Pourcentage	Sans abstention	Pourcentage revu
Question 1	oui	18	94,74	19	94,74
	c'est en cours	1	5,26	19	5,26
	non	0	0,00	19	0,00
Question 7	oui	15	78,95	19	78,95
	non	4	21,05	19	21,05
Question 8	oui	2	10,53	18	11,11
	non	16	84,21	18	88,89
	abstention	1	5,26		
Question 9	oui	9	47,37	16	56,25
	non	6	31,58	16	37,50
	abstention	3	15,79		
Question 10	oui	6	31,58	16	37,50
	non	10	52,63	16	62,50
	abstention	3	15,79		
Question 11	bibliobus	0	0,00	12	0,00
	annexes	2	10,53	12	16,67
	portage	3	15,79	12	25,00
	classes ext	3	15,79	12	25,00
	navette	7	36,84	12	58,33
	autre	5	26,32	12	41,67
	abstention	7	36,84		
Question 12	oui	3	15,79	17	17,65
	non	14	73,68	17	82,35
	abstention	2	10,53		
Question 15	bcp satisfait	7	36,84	16	43,75
	satisfait	5	26,32	16	31,25
	peu satisfait	2	10,53	16	12,50
	pas du tout satisfait	1	5,26	16	6,25
	abstention	3	15,79		
Question 16	1 bibliothèque	4	21,05	19	21,05
	Bib + annexes	0	0,00	19	0,00
	Bib + dépôt	1	5,26	19	5,26
	plusieurs bib ens	12	63,16	19	63,16
	plusieurs bib sep	1	5,26	19	5,26
	autre	1	5,26	19	5,26
Question 17	commune	0	0,00	19	0,00
	communauté	17	89,47	19	89,47
	autre	2	10,53	19	10,53
Question 18	1 budget pour tous	6	31,58	19	31,58
	1 lieu, 1 budget	9	47,37	19	47,37
	pas plusieurs lieux	1	5,26	19	5,26
	autre	3	15,79	19	15,79
Question 19	séparément	7	36,84	19	36,84
	ensemble	7	36,84	19	36,84
	pas plusieurs lieux	2	10,53	19	10,53
	autre	3	15,79	19	15,79
Question 20	la même	15	78,95	19	78,95
	différente	3	15,79	19	15,79
	pas plusieurs lieux	1	5,26	19	5,26
	autre	0	0,00	19	0,00
Question 21	partout	14	73,68	19	73,68
	1 lieu	4	21,05	19	21,05
	pas plusieurs lieux	0	0,00	19	0,00
	autre	1	5,26	19	5,26
Question 22	emp et ren partout	14	73,68	19	73,68
	réserver	14	73,68	19	73,68
	pas plusieurs lieux	1	5,26	19	5,26
	autre	0	0,00	19	0,00
Question 23	oui	9	47,37	18	50,00
	non	8	42,11	18	44,44
	pas plusieurs lieux	0	0,00	18	0,00
	abstention	1	5,26		
Question 24	oui	8	42,11	13	61,54
	frais remboursé	4	21,05	13	30,77
	non	1	5,26	13	7,69
	abstention	6	31,58		

Résultats des questions ouvertes du questionnaire à destination des médiathèques					
N°	Réponses proposées	Réponses	pourcentage	Sans abstention	pourcentage revu
Question 2	Avant 1999	3	15,79		
	Entre 2000 et 2015	11	57,89		
	Après 2015	3	15,79		
Question 3	inférieur à 10	5	26,32		
	Entre 11 et 20	6	31,58		
	Entre 21 et 30	1	5,26		
	Entre 31 et 40	2	10,53		
	Entre 41 et 50	1	5,26		
	Entre 51 et 60	2	10,53		
	Entre 71 et 80	1	5,26		
	en agrandissement	1	5,26		
Question 4	0 à 5	7	36,84		
	6 à 10	4	21,05		
	11 à 20	4	21,05		
	21 à 30	1	5,26		
	31 à 40	1	5,26		
	41 à 50	2	10,53		
Question 6	0 à 5	9	47,37	17	52,94
	6 à 10	3	15,79	17	17,65
	11 à 20	3	15,79	17	17,65
	21 à 30	1	5,26	17	5,88
	31 à 40	0	0,00	17	0,00
	41 à 50	1	5,26	17	5,88
	Abstention	2	10,53		
Question 13	bon support	2	10,53	15	13,33
	mutualisation	7	36,84	15	46,67
	rapprochement avec les populations	4	21,05	15	26,67
	extension des services	3	15,79	15	20,00
	nouvelle dynamique de travail	4	21,05	15	26,67
	élargissement de l'offre	2	10,53	15	13,33
	meilleure visibilité	3	15,79	15	20,00
	enrichissement	2	10,53	15	13,33
	remise à niveau de l'équipement	1	5,26	15	6,67
	Abstention	4	21,05		
Question 14	aucun	5	26,32	14	35,71
	réflexes liés au réseau long	2	10,53	14	14,29
	bénévoles à motiver	1	5,26	14	7,14
	communication plus difficile avec la hiérarchie	6	31,58	14	42,86
	Difficulté pour obtenir des moyens	1	5,26	14	7,14
	baisse de la qualité du travail	2	10,53	14	14,29
	pertes du fond BDP	1	5,26	14	7,14
	changements difficiles	2	10,53	14	14,29
	Abstention	5	26,32		
Question 25	Mutualisation : le réseau est une force	8	42,11	11	72,73
	complémentarité des collections	3	15,79	11	27,27
	gratuité	1	5,26	11	9,09
	enrichissement	2	10,53	11	18,18
	plus de professionnalisme	1	5,26	11	9,09
	trop tôt pour le savoir	1	5,26	11	9,09
	question déjà posé	4	21,05	11	36,36
	Abstention	8	42,11		
Question 26	déplacements	4	21,05	13	30,77
	aucun	2	10,53	13	15,38
	gestion des emplois du temps	1	5,26	13	7,69
	manque de personnel	1	5,26	13	7,69
	contacts précédents rompus	1	5,26	13	7,69
	tout est à faire	1	5,26	13	7,69
	déshumanisation	1	5,26	13	7,69
	baisse du service	1	5,26	13	7,69
	difficulté avec les collègues	1	5,26	13	7,69
	manque de liberté	1	5,26	13	7,69
	choix destructeurs	2	10,53	13	15,38
	question déjà posé	4	21,05	13	30,77
	Abstention	6	31,58		
Question 27 et 28	la mise en réseau est un travail long	3	15,79	9	33,33
	le cadre limite le développement du réseau	1	5,26	9	11,11
	la patience est importante	1	5,26		
	peut être fait en plusieurs étapes	1	5,26	9	11,11
	important en zone rurale	1	5,26	9	11,11
	à ne pas confondre avec le réseau BDP	1	5,26	9	11,11
	il faut imposé des conditions à la mise en réseau	1	5,26	9	11,11
	conseil sur le questionnaire	3	15,79	9	33,33
	Abstention	10	52,63		

Quel avenir pour la lecture publique dans l'intercommunalité ? La médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat.

La lecture publique concerne tout ce qui attire au livre et à la lecture mais dans ce rapport, je la considère dans le cadre des bibliothèques. Quelle est sa place au sein de l'intercommunalité ? Ou plutôt quelle place lui donner ? Et quelle application pour la médiathèque de Saint-Léonard-de-Noblat ? Ce sont ces questions qui m'ont permis de structurer ma réflexion.

Il existe sur le territoire de Noblat plusieurs lieux consacrés à la lecture publique : des bibliothèques et des dépôts de la BDP. Ils sont éparpillés sur la communauté de communes et ils sont indépendants les uns des autres. L'idée de les unir pour en faire un réseau de bibliothèque n'est pas nouveau : la communauté de commune a la compétence optionnelle de « mise en réseau des bibliothèques ».

J'ai demandé l'avis de trois types de personnes : les élus, les enseignants et les usagers de la bibliothèque. Ces avis sont positifs concernant une bibliothèque intercommunale et m'ont permis de faire des choix préliminaires pour un réseau de bibliothèque sur le territoire de Noblat.

J'ai décidé d'une répartition équilibrée sur le territoire avec six bibliothèques. Cette mise en réseau nécessiterait au minimum huit postes à temps plein pour fonctionner et bénéficierait d'aides et de subventions.

Le travail que j'ai effectué doit servir comme outil pour effectuer un passage de la médiathèque de la commune à la communauté de commune dans quelques années.

Mots-clés : Lecture publique, intercommunalité

Which future for the public reading in the association of local authorities ?The Library of Saint-Léonard-de-Noblat.

The public reading concerns all which attraction to the book and to the reading but in this report, I consider her withing the framework of libraries. Which is its place in the association of local authorities ? What place to giveto her ? Which application for the Library of Saint-Léonar-de-Noblat ? It is these questions which allowed me to structure my reflection.

There are on the territory of Noblat several places dedicated to the public reading: libraries and deposits of the BDP. They are scattered on the association of local authorities and they are independent from each other. The idea to unite them to make a network of library(bookcase) is not new: the community of municipality has the optional competence « networking of libraries ».

I asked for the opinion of three types of people: the elected representatives, the teachers and the users of the library. These opinion are positive concerning an county library and allowed me to make preliminary choice for a network of library on the territory of Noblat.

I decided on a distribution balanced on the territory with six libraries. This networking would require least eight full-time job to work and would benefit from assistants and from subsidies. The work which I made has to serve as tool to make a passage of the media library of the municipality to the community of municipality in a few years.

Keywords : Public Reading, community of municipality